

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente  
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'INSTALLATION DU GAZODUC BÉCANCOUR  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 16 mars 2004 à 19 h  
Église multifonctionnelle  
3025, rue Nicolas-Perrot,  
Bécancour

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 MARS 2004  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1  
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ..... 1  
M. JONATHAN DUGUAY  
QUESTIONS PAR LA COMMISSION ..... 12  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU ..... 26  
M. SÉBASTIEN DUCHESNE ..... 28  
REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ..... 34  
M. CLAUDE DORÉ  
QUESTIONS PAR LA COMMISSION ..... 37  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. YVAN MAGNY ..... 58  
REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS PAR LA COMMISSION ..... 68  
MOT DE LA FIN ..... 75

---

**SÉANCE DU 16 MARS 2004**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir tout le monde, merci de votre présence et bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique.

10 Alors nous allons poursuivre ce soir. Comme je l'ai indiqué cet après-midi, nous allons d'abord demander au promoteur de faire une présentation qui avait été prévue à la demande entre autres d'une question d'un intervenant, alors c'est une présentation d'environ cinq (5) minutes sur l'ingénierie du projet de la traversée du fleuve.

15 Il y aura aussi, dans le cours de la soirée, une deuxième présentation de la part du promoteur d'environ trois (3) minutes sur le risque technologique du projet et les mesures de mitigation et contrôle du risque.

20 Et aussi, comme j'avais dit cet après-midi, les intervenants, s'ils veulent me pardonner un petit peu, au début j'entreprendrais peut-être une série de questionnements de la Commission. J'ai déjà deux (2) intervenants sur la liste, sur le registre, monsieur Mathieu puis monsieur Duchesne, alors si vous le permettez, on va peut-être voir un certain questionnement de la Commission pour profiter de façon pleine et entière des personnes-ressources qu'on a convoquées. Mais ne vous inquiétez pas, on va vous donner quand même la parole sans problème.

---

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

30

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous allons commencer tout de suite, et je vais demander à monsieur Rousseau, si vous êtes prêts pour la première présentation!

35

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Oui madame la Présidente. J'inviterais monsieur Jonathan Duguay de la firme Pluritec, Johnston, Vermette à nous faire la présentation.

40

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Bonsoir madame la Présidente. Il me fait plaisir de vous présenter la méthode de franchissement du fleuve Saint-Laurent.

45

Nous avons procédé à l'automne 2003 à des relevés géotechniques dans l'axe du tracé privilégié. Ces relevés consistaient à des relevés bathymétriques, donc des relevés qui nous permettent de positionner le fond du fleuve Saint-Laurent. Donc on le voit ici, le fleuve qui est en bleu cyan, donc ça, ça a été les premiers relevés, donc vraiment pour voir la profondeur d'eau tout le long du tracé privilégié.

50

Sur l'acétate que vous voyez ici, il est divisé en deux (2) parties en fait, la partie du haut qui est la vue en plan et la partie du bas qui est le profil, donc vraiment une coupe dans l'axe du profil.

55

Nous avons effectué également dix (10) sondages, deux (2) en rive, donc un (1) sur la rive nord, un (1) sur la rive sud et huit (8) sondages dans le fleuve. Ces sondages nous permettent de connaître vraiment la nature des sols puis de positionner le roc, la profondeur du roc.

60

Également, nous avons effectué des relevés sismiques; ces relevés nous permettent d'identifier, de positionner le roc mais entre les forages, donc des forages, c'est vraiment, on a la connaissance des sols mais à des points très localisés. Les relevés sismiques, eux, viennent interpréter les données entre les forages. Donc vraiment avec ces trois (3) types de relevés là, on a vraiment une bonne connaissance de la nature des sols en place.

65

Je vous présente de façon résumée la nature des sols qu'on a rencontrés. Vous avez la position du roc sur la rive, donc du côté sud, le roc se positionne environ à deux (2 m) à trois mètres (3 m) sous les matériaux meubles. Puis à mesure qu'on se dirige vers le nord, le roc s'approfondit pour atteindre une profondeur, sur la rive nord, d'environ trente mètres (30 m), au-dessus de trente mètres (30 m).

70

Au-dessus du roc, je parle toujours du côté sud, on retrouve un sable, sable et silt, c'est des matériaux, pas des matériaux fins, mais c'est des matériaux sableux. Du côté nord, on retrouve une argile, donc des matériaux communément appelés de la glaise.

75

Donc ici, on a environ un couvert, comme je disais tantôt, d'environ trente mètres (30 m) d'argile.

80

La qualité du roc augmente en fonction qu'on s'approfondit. Donc c'est un peu la nature des matériaux qui ont guidé la profondeur du forage. Donc plus on va profondément, plus on retrouve un roc qui est homogène, qui a des bonnes qualités, des bonnes propriétés pour effectuer le forage directionnel.

85 Le scénario retenu consiste à effectuer un forage entre l'île Carignan et l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches. Donc l'île Carignan sur la vue en plan qui est identifiée avec le point 1A et l'extrémité nord-est de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches identifiée par le 1B, donc qui nous donne une longueur d'environ deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m).

90 On construit une aire de travail sur l'île Carignan, environ soixante-quinze par soixante-quinze mètres (75 m X 75 m), et une aire de travail sur l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches. Donc au point d'entrée et au point de sortie du forage.

95 Du côté nord, pour bien guider le forage, dans la partie argileuse, on vient insérer une gaine, c'est une gaine d'environ un mètre (1 m) de diamètre. Ça, c'est pour guider le trou pilote, pour être sûr que dans les matériaux argileux, quand on arrive dans le roc, pour bien contrôler la tête du forage.

100 Ensuite, on fore à une profondeur, comme j'ai dit, d'environ de trente (30 m) à cinquante mètres (50 m), ça va être précisé lors de l'ingénierie détaillée, mais de trente (30 m) à cinquante mètres (50 m) sous le lit du fleuve, sous le chenal. C'est à cet endroit qu'on retrouve des matériaux de meilleure qualité pour le forage, des matériaux plus homogènes.

105 Et on sort deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) plus loin sur l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches. Ça, c'est la première étape, le forage du trou pilote.

Ensuite, on agrandit le trou pour pouvoir y insérer la conduite.

110 Ici, du côté nord, le milieu bâti nous permet d'étendre la conduite sur toute sa longueur. Donc on peut étendre le deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) de conduite sur la rive nord. Le seul obstacle majeur, c'est la route 138, donc une route nationale avec un débit quand même assez important.

115 Pour ne pas intervenir sur la circulation pendant de longues périodes, on insère un ponceau sous la route pour pouvoir y étendre le tuyau avant d'être tiré. Donc il y a aucun intervenant, donc dans le fond, l'intervention sur la route 138 est très minime. Parce que bien qu'il y ait l'autoroute 40 qui est parallèle, la route 138 demeure avec une circulation quand même assez importante, des camions de déchets aussi. On sait qu'il y a le site de déchets qui est à proximité. Donc c'est une route importante, on n'intervient pas sur la circulation.

120 Pour atteindre les deux (2) aires de travail, on construit des chemins d'accès. Donc on en a parlé cet après-midi, chemin entre la rive nord et l'île Carignan, chemin entre la plate-forme, l'aire de travail sur l'île de la Pointe-aux-Roches et la rive sud. Donc ces deux (2) chemins d'accès vont être construits en janvier puis vont être maintenus en place jusqu'à la fin des travaux lors du démantèlement.

125

130 La méthode de construction, j'en ai parlé tout à l'heure, je la répète brièvement! Étant donné que c'est l'hiver, on construit sur la glace. Donc on étend une membrane géotextile et ensuite, des matériaux d'emprunt, des matériaux granulaires; les plus gros matériaux se retrouvent en bas, environ d'un pied (1 pi) de diamètre, puis à mesure qu'on monte, à la fin, on finit avec une surface carrossable, donc avec du zéro deux et demi (02 ½).

La dernière étape consiste au démantèlement des plates-formes, des aires de travail et des chemins d'accès.

135 Ça, c'est le scénario 1A, donc un scénario qui part de la plate-forme ici, qui s'en va jusqu'au point de sortie.

140 Nous avons également un scénario 1B. Donc il y a d'autres méthodes qui existent. C'est une méthode qui a un point d'entrée à partir de l'île Carignan 1A, mais aussi à partir de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches. Donc c'est une méthode avec deux (2) trous pilotes, si vous voulez, deux (2) entrées qui viennent se croiser au milieu ici. Donc on fait vraiment deux (2) forages, ils viennent se croiser au centre, mais on étend le tuyau toujours sur la rive nord. Donc c'est juste pour faire les trous, puis après ça, on tire le deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) à partir de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches.

145 Donc c'est les scénarios 1A et 1B.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

150 Juste pour comprendre! Pour le 1B, ce qu'on comprend, c'est que ça se rejoint dans le centre du fleuve pour ce qui est du forage?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

155 Seulement les trous, c'est ça, les trous pilotes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

160 Est-ce que vous avez besoin à ce moment-là d'un travail qui se fait au centre du fleuve ou ça se fait simplement, ça se dirige...

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

165 Il faut comprendre que les deux (2) trous arrivent pas bout à bout. C'est qu'à un moment donné, ils arrivent, puis se longent, puis ils viennent, les deux (2) cavités se rencontrent. Donc après ça, c'est retiré, puis c'est alésé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

170 Je comprends, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

175 Pourquoi vous pouvez pas tirer la conduite à partir de la rive sud?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Étendre le deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) sur la rive sud?

180 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

185 On avait un problème au niveau de l'ABI. Il y a l'ABI qu'il y a là, donc il y a la voie ferrée, puis le deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m), on arrivait dans les installations de l'ABI. Donc il aurait fallu faire une courbe puis longer la rue Pierre-Thibault, mais à ce moment-là, on embarque d'autres problèmes.

190 Parce qu'au niveau des phases de tirage sur la rive sud, quand c'est en courbe, bien, ça prend des supports supplémentaires pour diriger le tuyau dans la cavité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

195 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

200 Peut-être nous expliquer pourquoi vous avez besoin d'assembler au complet et de disposer tout le long, pourquoi est-ce que vous pouvez pas le faire par sections?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

205 C'est préférable de le faire d'un bout, de loin, parce que les forces de tirage pour tirer deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) sont très importantes, OK, sont très importantes.

210 Mais si on le fait par bouts, le temps de faire la soudure et d'inspecter la soudure, donc si on le fait disons par bouts de cinquante mètres (50 m), faire une soudure qui prend vingt-quatre (24) heures, si j'inclus l'inspection, quand on vient pour tirer après, on a utilisé, nous, des bouts

de forage pour faciliter l'insertion de la conduite dans la cavité, ces bouts-là viennent, se figent, j'allais dire "jammer", mais viennent se figer. Donc après, ça prend des bonnes forces de tirage pour repartir une deuxième phase, puis ainsi de suite. Donc les foreurs préfèrent de beaucoup quand on peut tirer d'une seule passe.

215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Vous pouvez continuer!

220

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Pour les portions entre les îles et les rives, on procède par tranchée ouverte, comme je l'ai expliqué cet après-midi. Donc c'est vraiment une tranchée qui est parallèle, on fait un trou, on creuse une excavation pour mettre la conduite, pour y déposer la conduite à une profondeur adéquate, donc une tranchée qui est parallèle au chemin d'accès de part et d'autre.

225

On remblaie avec des matériaux soit qui proviennent des chemins d'accès, mais on finit avec les matériaux qui étaient en place, pour être sûr qu'on respecte les conditions qui prévalaient avant les travaux.

230

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous dites de part et d'autre de la tranchée ou de part et d'autre du fleuve?

235

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

De part et d'autre du fleuve.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

240

OK, il y a juste une tranchée sur le bord du fleuve?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

245

Oui, une seule tranchée du côté amont seulement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK.

250



**PAR LE COMMISSAIRE:**

Les déblais que vous allez faire lorsque vous allez procéder à votre chemin d'accès, les déblais vont aller en amont du chemin d'accès ou en aval?

255

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Lorsqu'on va construire les chemins d'accès?

260

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Lorsque vous allez construire la tranchée.

265

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Il y a une partie, la première partie qu'on doit remettre en place à la fin, elle, elle va être déposée à côté en amont. Puis le reste va être déposé sur le chemin d'accès.

270

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais pourquoi le déposer sur le chemin d'accès, pourquoi ne pas le laisser dans le fleuve?

275

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

C'est simplement que ça facilite le remblayage après. C'est juste ça. C'est juste pour pas aller mettre, faire de la mise en suspension supplémentaire, si vous voulez, des sédiments; donc on vient les prendre et on les met sur les chemins d'accès.

280

Donc un coup que la conduite est déposée, on remblaie, on fait le remblayage. Puis la dernière étape consiste au démantèlement des chemins d'accès, démantèlement, on avait des préoccupations au niveau de la compaction tout à l'heure, je pense qu'on a répondu, là. La décompaction se fait en enlevant les matériaux granulaires.

285

Donc pour pallier à des contraintes et des situations imprévisibles, on a prévu deux (2) autres scénarios. Donc le scénario 2 qui, si jamais on avait à sortir le forage au nord de l'île de la Pointe-aux-Roches, on devrait construire une jetée pour aller récupérer notre point de sortie, si vous voulez, notre forage.

290

Donc c'est ici que ça nécessite une jetée d'une longueur totale à partir d'ici de six cent cinquante mètres (650 m).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

295           Ça a été un peu soulevé cet après-midi, en regard du choix que vous faites de construire une jetée plutôt que d'y aller par barge, est-ce que c'est envisageable, est-ce que c'est juste une question de profondeur ou quoi?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

300           C'est exactement ça, c'est une question de profondeur. C'est que la barge, les niveaux du fleuve varient beaucoup, rendu au mois d'août, ils sont très bas, les niveaux du fleuve.

305           Ici, là, il y a vraiment pas beaucoup d'eau. Ça prend au moins deux mètres (2 m) de tirant d'eau pour une barge avec tous ces équipements-là, puis une barge qui frotte au fond, c'est plus difficile.

              Donc cette portion là, ici, il était préférable de construire avec une jetée.

310           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Ça peut pas se faire autrement, par une espèce de plate-forme fixe ou quoi que ce soit? L'ingénierie ne le permettrait pas?

315           Si vous me dites que vous pouvez pas avoir de barge à cause du niveau d'eau puis du tirant d'eau, est-ce que les mêmes travaux pourraient se faire, par exemple, avec une plate-forme fixe sans construction de jetée?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

320           Je comprends votre question. Ce serait, disons comme le point 2 ici, il y a une aire de travail, à partir d'ici, c'est juste que pour la portion entre les deux (2), on n'aura pas le choix, il faut creuser un trou puis aller tirer.

325           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Oui, mais en dehors de la question de creuser une tranchée, pour creuser une tranchée, vous avez aussi besoin de la jetée?

330           **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

              Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

335

OK.

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

340

Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

345

Merci. Vous pouvez continuer.

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

350

Donc c'est le scénario 2. En gros, c'est le scénario 1 mais de façon plus courte, là.

Troisième scénario, s'il advenait vraiment l'échec des deux (2) premiers, encore une fois on le répète, mais qui est très peu probable, avec la connaissance des sols qu'on a, les rencontres qu'on a eues avec les foreurs spécialisés, ça demeure dans les limites raisonnables, on a une très bonne connaissance des sols. Donc je l'explique quand même.

355

Le scénario 3 qui consiste à une tranchée d'une rive à l'autre. Les portions entre les îles et entre la plate-forme et l'île a déjà été discutée, la partie en eau plus profonde serait réalisée à partir d'une barge.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

360

Et là, dans ce contexte-là, vous mettez pas de jetée pour la tranchée?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

365

Oui, on met une jetée à partir d'ici, toujours. Parce que cette portion-là est en eau peu profonde.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

370

Mais pour le reste du fleuve?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

375

Pour le reste, la barge peut y aller.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, donc là il y a une hauteur de tirant d'eau...

380 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Oui, on le voit ici sur le profil en cyan, c'est ce qui a déterminé la position de la jetée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

385

OK.

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

390

Ça complète la présentation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

395

De toute façon, on va peut-être aller plus loin tout à l'heure dans toute la question des coûts.

Quelle est la différence de coûts pour les trois (3) en fait les quatre (4) scénarios si on comprend le 1B, pour ce qui est du scénario que vous proposez, vous l'avez évalué à cinquante millions (50 M\$), est-ce que le coût varie beaucoup d'un scénario à l'autre?

400

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

405

Madame la Présidente, en ce qui concerne le coût du projet à cinquante millions (50 M\$), ça couvre les scénarios plus les premiers scénarios dont nous pensons, nous croyons réaliser.

Pour ce qui est du scénario 3, c'est certain qu'il est beaucoup plus dispendieux que le scénario 1. Mais rendu à cette étape-là, nous, on est rendu dans une situation où que c'est une situation ultime, donc on n'a pas, à l'heure actuelle, mis beaucoup d'accent sur le coût de ce projet-là.

410

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

415

Mais dans la différence, vous avez un peu l'expérience des deux (2) types de forage, soit le forage directionnel ou soit en tranchée, c'est quelle proportion? Est-ce que c'est le double, le tiers ( $\frac{1}{3}$ ), le triple?

Je sais que vous pouvez pas me le donner en détail parce que là, ça dépend de ce que vous rencontrez aussi, mais si on met entre le scénario 1 et le scénario 3, est-ce qu'on peut parler que ça peut coûter le double, le triple, le quart ( $\frac{1}{4}$ ) d'un forage directionnel?

420

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Madame la Présidente, par rapport au coût total, on parle d'un ordre de grandeur d'environ une vingtaine de pour cent de plus cher. Comme je vous disais, c'est pas...

425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, je comprends, je vous demande pas de façon exacte, mais je veux dire, ça peut être autour de vingt pour cent (20 %) de plus cher.

430

Est-ce que le fait que vous vous retrouviez devant la situation de réaliser le scénario 3, est-ce que le coût supplémentaire peut remettre en question le projet?

Est-ce qu'à un moment donné, vous arrivez pas à une situation où vous dites, bon bien là, ça vaut peut-être plus la peine de le faire ou quoi que ce soit?

435

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Comme dans tous les projets, madame la Présidente, lorsqu'on débute les travaux, c'est certain qu'on estime les travaux avec la façon la plus probable de réaliser le projet, c'est ce qu'on a fait dans ce cas-là. Un coup que le projet est commencé, nous allons rendre à terme le projet.

440

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc autrement dit, si vous envisagez un scénario 3, vous envisagez de payer ce qu'il faut pour? Ça remet pas en question...

445

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Un coup que le projet va être commencé, nous allons compléter le projet.

450

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

455

Alors pour la présentation, ça va, merci beaucoup.

---

460

## QUESTIONS PAR LA COMMISSION

### PAR LA PRÉSIDENTE:

465

Alors donc, on va prendre quelques minutes, je vais passer la parole à mon collègue qui a quelques questions sur divers sujets.

### PAR LE COMMISSAIRE:

470

Monsieur Rousseau, est-ce que vous pourriez me faire part de la situation actuelle des approvisionnements du parc industriel et quels sont les besoins de la centrale?

475

Autrement dit, à l'heure actuelle, vous avez une conduite qui transporte un débit maximum horaire de tant de mètres cubes en gaz, quelle est la consommation actuelle, toujours en termes de mètres cubes horaire, qui est achetée par vos clients, et avec la nouvelle conduite, qu'est-ce qui va être pris par TransCanada Energy et le résiduel?

### PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

480

Monsieur le Commissaire, pour répondre à votre question, la conduite actuelle a une capacité d'environ, je vais donner des chiffres ronds, d'environ cinquante mille mètres cubes-heure (50 000 m<sup>3</sup>/h). Présentement dans le parc, il se consomme à peu près – bien cinquante mille (50 000 m<sup>3</sup>/h), c'est peut-être trop, on parle plus de quarante mille (40 000 m<sup>3</sup>/h), la conduite actuelle!

485

La consommation actuelle dans le parc, ça varie entre vingt-cinq (25 000 m<sup>3</sup>/h) et trente-deux mille (32 000 m<sup>3</sup>/h), si c'est l'hiver ou l'été, donc on parle présentement, il y a un résiduel de l'ordre de dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>/h) dans la conduite actuelle.

490

Le client TransCanada Energy a un besoin moyen de cent vingt et un mille cinq cent mètres cubes-heure (121 500 m<sup>3</sup>/h), puis en période de pointe, on parle d'un maximum de cent vingt-sept mille mètres cubes-heure (127 000 m<sup>3</sup>/h) toujours.

495

La conduite que nous allons construire va avoir une capacité totale de cent soixante-quinze mille mètres cubes-heure (175 000 m<sup>3</sup>/h). Donc on parle d'un résiduel additionnel pour desservir le parc d'environ cinquante mille mètres cubes-heure (50 000 m<sup>3</sup>/h) avec la nouvelle conduite.

### PAR LE COMMISSAIRE:

500

Donc les deux (2) ensemble, grosso modo, cent soixante-deux (162 000 m<sup>3</sup>/h) plus soixante-cinq mille mètres cubes-heure (65 000 m<sup>3</sup>/h), ce résiduel-là pourrait, entre guillemets, alimenter combien de nouvelles industries?

Je comprends que c'est pas facile de dire, bon bien, telle industrie, mais est-ce que ça peut être une (1), ça peut être six-sept (6-7)?

505

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

C'est difficile à répondre, parce que ça dépend toujours de la grosseur de l'industrie, la consommation, le besoin de l'industrie.

510

Là, vous parlez du soixante mille (60 000 m<sup>3</sup>/h) de résiduel ou le dix mille (10 000 m<sup>3</sup>/h), là?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

515

Les deux (2). Bien, à dix-douze mille (10 000 m<sup>3</sup>/h-12000 m<sup>3</sup>/h) de résiduel, est-ce que ça peut permettre d'alimenter une très petite industrie? Une consommation moyenne annuelle d'une industrie, ça peut être quoi exactement?

520

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Si on revient à des consommations horaires pour comparer les mêmes choses, pour donner un exemple, un moulin à papier, habituellement, on peut dire que ça consomme dix mille mètres cubes-heure (10 000 m<sup>3</sup>/h), ça dépend du moulin aussi. Mais si on prend des usines comme ABI, c'est sûr que la consommation est supérieure. Je pourrais pas vous dire exactement c'est quoi, là.

525

Mais si on parle d'usines moyennes de dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>/h), bien, on pourrait en alimenter cinq (5) avec le cinquante mille mètres cubes (50 000 m<sup>3</sup>/h).

530

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait. Monsieur Nepveu, dans vos carnets de projet, est-ce que vous avez des potentiels d'industries qui pourraient s'installer dans le parc industriel et qui auraient recours finalement au gaz naturel?

535

**PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:**

Il y en a pas présentement, mais il y en a eu au cours des dernières années qui auraient requis de pareilles sommes.

540

Il y a un projet, il y a deux (2) ans, qui aurait accaparé toute la capacité résiduelle qu'il y a présentement dans le parc.

545 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et est-ce que la venue, en tout cas, de cette nouvelle conduite pourrait faire en sorte que certaines industries passeraient d'une certaine énergie, autrement dit passerait du mazout peut-être au gaz naturel, ce qui pourrait améliorer le bilan énergétique du parc industriel?

550

**PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:**

Ça va être le cas indirectement de PCI qui fait de la vapeur présentement à partir de mazout et qui maintenant va acheter sa vapeur de TransCanada Energy. Donc il y a un gain environnemental.

555

**PAR LE COMMISSAIRE:**

560 Votre capacité de transport de la conduite que vous voulez installer, de quelle façon elle a été calculée?

Autrement dit, je vais peut-être m'exprimer autrement! Bon, on sait que le projet de TransCanada Energy va accaparer à peu près soixante-dix pour cent (70 %), donc le résiduel de trente pour cent (30 %), est-ce qu'il va être suffisant pour un laps de temps assez important, pour pas que Gaz Métro arrive peut-être dans deux (2) ans puis dire, bon bien, j'ai besoin d'une nouvelle conduite.

565

Comment vous avez géré ça, non seulement géré, mais surtout calculé cet aspect-là?

570 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

C'est certain que lorsqu'on calcule la valeur résiduelle, la quantité résiduelle de gaz dans un projet, ce qui serait intéressant de savoir et de connaître, c'est les clients qui vont s'installer. Donc c'est difficile de prévoir ça avec précision.

575

Mais lorsqu'on parle de conduite de transport, on parle de gros diamètre et de pression assez élevée. Donc lorsqu'on augmente d'un diamètre, ça fait en sorte que la capacité résiduelle est assez importante à ces pressions-là. Donc calculer le débit qu'une conduite peut débiter, il y a trois (3) éléments: le diamètre, la pression et la longueur du projet, en fin de compte, là.

580

Mais c'est certain qu'en mettant un vingt pouces (20 po) – ce qui arrivait dans ce cas-là, c'est que dans l'industrie du gaz, il y a des diamètres prédéterminés d'avance, donc on peut pas installer n'importe quel diamètre, un dix-sept pouces (17 po), exemple, ça existe pas. Donc les standards, c'est douze (12 po), seize (16 po), vingt (20 po), vingt-quatre (24 po).

585

Dans ce cas-là, le seize pouces (16 po) était trop petit pour alimenter l'usine actuelle, donc on a monté au diamètre supérieur qui fait vingt pouces (20 po). Puis les discussions qu'on



a eues à l'interne avec ce qu'on connaît du futur qui est difficile à évaluer, on pense que l'installation d'un tuyau de vingt pouces (20 po), c'est suffisant pour une bonne période de temps.

590

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est beau pour l'instant.

595

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il pourrait y avoir un effet, en regard, on comprend qu'on est pour un réseau d'approvisionnement, mais est-ce qu'en dehors des besoins du parc industriel ou l'usine de TCE, est-ce qu'il est dans les cahiers de Gaz Métro que cette opportunité-là a un effet aussi sur la distribution dans la région?

600

Est-ce qu'il y a de prévu une possibilité d'augmentation d'utilisation, de conversion entre autres au gaz naturel, soit versus le mazout ou l'électricité?

605

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Si je comprends bien votre question, c'est en dehors du Parc industriel de Bécancour, si on a regardé ce qu'il y avait de potentiel?

610

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est-à-dire que si on se met dans l'hypothèse que l'usine se construit – c'est mon scénario 1 – que l'usine se construit, que le gazoduc se construit, il y a une marge quand même, il y a un résiduel quand même assez important, on parle toujours d'alimentation et pour une industrie lourde et tout ça, mais est-ce que ça offre une opportunité pour la distribution dans la région de gaz naturel, pour les résidences, pour les petites entreprises ou autres?

615

Est-ce que dans le plan d'utilisation de ce résiduel-là, il y a quelque chose de prévu pour Gaz Métro, à partir du moment où on a un apport plus important en approvisionnement, pour le réseau de distribution plutôt que juste l'alimentation avec les grandes entreprises?

620

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Lorsqu'on a calculé le volume potentiel futur à venir, on a tenu compte des secteurs environnant aussi le Parc industriel de Bécancour, on a regardé ce qu'on retrouve à l'est, au sud et vers l'ouest. Vers l'ouest, c'est déjà alimenté à partir de la conduite du Pont Laviolette. On en a tenu compte dans notre étude pour voir la capacité résiduelle requise.

625

Maintenant, s'il y a des projets à court terme de prévu par Gaz Métro pour desservir d'autres marchés, on est toujours intéressé à desservir d'autres marchés, puis aussitôt qu'on a

630

des demandes, on étudie toutes les demandes, surtout que dans ce coin-là, on va avoir un surplus de gaz, de capacité de gaz, donc tous les projets qu'on va avoir à étudier, on va le faire attentivement.

635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous faisiez part dans votre étude d'impact de toute la question, vous nous avez fait un peu un portrait de l'approvisionnement en gaz naturel, en tout cas pour le Canada, entre autres vous dites que, bon, la majorité en fait de l'approvisionnement vient soit de l'Ouest, soit des  
640 Maritimes. C'est ce qui circule autant pour TQM que pour Gaz Métro en fait et tout ça.

Par contre, j'aimerais savoir, est-ce qu'il y a quand même de la recherche qui se fait actuellement en termes d'approvisionnement, soit dans les alentours ou ailleurs, est-ce que ces éléments-là sont pris en compte dans la décision d'alimenter un projet d'industrie, soit par  
645 l'approvisionnement actuel, ou est-ce que ça peut changer à court terme si on trouve du gaz naturel dans la région, qu'est-ce qu'on fait?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

650 Je vais demander à monsieur Batani de répondre à cette question.

**PAR M. PHILIPPE BATANI:**

Madame la Présidente, pour l'instant, comme vous l'avez mentionné, le gaz naturel que  
655 Gaz Métro distribue provient entièrement de l'Ouest canadien.

Bien entendu, on étudie présentement des alternatives. Par contre, tous ces projets sont indépendants, et puis la provenance des approvisionnements n'influence en rien le projet actuel.

660 Le gazoduc à Bécancour est un projet indépendant des approvisionnements, des projets d'approvisionnement de Gaz Métro.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

665 Oui, je comprends au niveau de l'organisation et de la structure, mais à partir du moment – il y a pas des forages qui se font actuellement ou de la recherche dans la région de Bécancour pour du gaz naturel, du forage ou autre?

**PAR M. PHILIPPE BATANI:**

670 Gaz Métro est distributeur, est uniquement distributeur de gaz naturel...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

675 Oui, mais Gaz Métro a cinquante pour cent (50 %) de TQM ou de d'autres organismes. Vous comprenez dans quel sens, c'est pas une question d'insister outre mesure ou d'embêter, mais ce que je veux comprendre, est-ce que c'est la seule solution que de construire un gazoduc sous-fluvial!

680 On a discuté hier du réseau, vous nous avez dit que pour ce qui est de la rive sud, il y avait pas actuellement dans les plans une possibilité de construire un réseau identique à la rive nord sur la rive sud qui relierait, je sais pas, moi, Québec à Montréal, bon.

685 Donc ça, c'est pour la distribution, c'est-à-dire pour l'alimentation et tout ça. De cette même façon, je veux dire, est-ce qu'on est en train de trouver du gaz naturel à cinquante kilomètres (50 km) de Bécancour puis que ça serait plus facile d'alimenter TCE par là?

690 C'est tout simple comme ça, ma question, même si c'est pas lié, vous êtes quand même dans un milieu de distribution.

Je suis convaincue que si on en trouve à cinquante kilomètres (50 km) d'ici, vous allez être intéressé à le distribuer. Alors c'est dans ce sens-là que je pose la question.

**PAR M. PHILIPPE BATANI:**

695 Pour répondre à votre question, à notre connaissance, on n'explore pas de possibilités d'approvisionnement dans la région ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700 D'autres possibilités dans la région, parfait, merci.

J'aurais peut-être quelques questions ou à peu près les mêmes au représentant du ministère des Ressources naturelles.

705 Bonjour monsieur Boulianne.

**PAR M. GILLES BOULIANNE:**

710 Bonjour.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

715 Alors monsieur Boulianne, je vous pose un peu les mêmes questions en termes de portrait d'approvisionnement au Québec, qu'est-ce qu'il y a sur la table ou quoi que ce soit, et je

vous les pose dans le contexte de la justification du projet, à savoir, est-ce qu'il y a d'autres solutions possibles pour alimenter une éventuelle usine, est-ce qu'il y a d'autres solutions possibles que le projet qui nous est présenté, à savoir, est-ce qu'il y a du forage actuellement qui donne quelque chose ou qui est prévisible à court terme?

720

Est-ce qu'il y a, soit de d'autres entreprises ou autres des réseaux qui sont en train de se construire en partie sur la rive sud, si vous pouviez nous donner un petit portrait?

**PAR M. GILLES BOULIANNE:**

725

Bien, globalement, je confirme un peu ce que les gens de Gaz Métropolitain disaient. C'est que tout le gaz naturel présentement qui est livré au Québec vient de l'Ouest canadien, donc il y a rien qui vient des Maritimes. Il y a eu des projets, mais ces projets-là ont été mis en veilleuse.

730

Il y a effectivement des projets d'exploration au Québec; on parle par exemple, le gouvernement du Québec travaille beaucoup à négocier avec le gouvernement fédéral sur des projets d'exploration pétrolière et gazière dans le golfe Saint-Laurent. C'est encore des projets, il y a pas d'entente d'intervenue à ce jour.

735

Je sais pas de quel côté prendrait le pipeline si on pouvait découvrir du pétrole ou du gaz dans le golfe Saint-Laurent. Je me doute qu'on utiliserait aussi les canalisations existantes. C'est-à-dire que si on passe par la rive sud du Saint-Laurent, on devrait aller se brancher à Saint-Nicolas où est-ce que le gazoduc TQM se termine, retraverser le fleuve, parce que vous savez qu'il y a un tunnel sous-fluvien un peu en amont du Pont de Québec, entre Saint-Nicolas et Saint-Augustin, et remonter jusqu'à Trois-Rivières.

740

Donc s'il y avait des découvertes par exemple sur la rive sud du fleuve, il y a des chances que Bécancour soit desservie de la même façon, c'est-à-dire qu'on remonte sur le côté nord avec le gazoduc actuel et qu'on retrace avec la nouvelle conduite que propose Gaz Métropolitain.

745

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce que je comprends bien, c'est qu'on garderait les mêmes tuyaux mais on changerait d'approvisionnement?

750

**PAR M. GILLES BOULIANNE:**

Tout simplement. J'ai compris, mais là, j'ai pas l'information, avant de partir du bureau, j'ai parlé à un de mes collègues qui s'occupe beaucoup plus d'exploration pétrolière et gazière que moi qui s'occupe plus de distribution puis de transport, et on m'a dit qu'il y a de l'exploration effectivement autour du lac Saint-Pierre. Il y a déjà eu de l'exploration là. Il y a déjà eu de l'exploitation, par exemple, tout près de Trois-Rivières, à Pointe-du-Lac, il y a un réservoir

755

760 souterrain qui est utilisé par Gaz Métropolitain pour son stockage. Ils injectent du gaz dans ce réservoir-là, le retirent pour l'utiliser, surtout en période de pointe.

765 On m'a dit qu'il y avait aussi une entreprise dans le coin de Bécancour qui faisait de l'exploration pour de la saumure. Parce que chez nous, il faut comprendre qu'il y a un groupe qui travaille beaucoup à l'exploration pétrolière et gazière, c'est des gens qui rêvent de découvrir du gaz naturel ou du pétrole au Québec, et on me disait que ces sites de saumure là pourraient par exemple être utilisés par après pour faire du stockage de gaz naturel.

770 Maintenant, j'ai pas de précision à savoir où est-ce que ça se situe, combien c'est loin, par exemple, du Parc industriel de Bécancour.

Ça fait que ça serait peut-être une utilisation, autrement dit Gaz Métropolitain pourrait peut-être utiliser ces cavernes-là si la technologie le permet pour faire du stockage, augmenter les capacités de stockage au Québec.

775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais il y a pas d'indication actuellement au niveau de l'avancement des travaux sur la pertinence ou non d'envisager une option comme celle-là?

780 **PAR M. GILLES BOULIANNE:**

Non madame la Présidente.

785 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai d'autres questions à monsieur Rousseau. Je veux revenir sur les variantes de tracés.

790 Pour le tracé 3, au tableau 6.9, il est indiqué qu'il y a deux kilomètres (2 km) de boisé alors qu'au tableau 8.1, il y a huit point un kilomètres (8,1 km). Et hier soir, on était rendu, je pense, à sept kilomètres (7km).

C'est quoi la vraie longueur du boisé pour le tracé 3, est-ce que c'est deux kilomètres (2 km), huit kilomètres (8 km), sept kilomètres (7 km), quatre kilomètres (4 km)?

795 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

800

Oui, il y avait eu confusion lors du dépôt de l'étude d'impact. On avait répondu à ce moment-là à une question du ministère de l'Environnement. On avait produit les ajustements.

805

Maintenant, il faut voir que c'est dans le processus, lorsqu'on évalue les variantes, on utilise différents documents. Donc lorsqu'on compare par exemple au niveau du corridor, on utilise des cartes, par exemple, à l'échelle un cinquante mille (1:50 000) ou cent mille (1:100 000) et on fait les premières estimations là-dessus.

810

Mais plus on se rapproche du tracé, plus on utilise des documents d'une certaine façon plus précise, où les informations sont plus précises. Parce que les documents existants qui datent des fois par exemple de quelques années versus une photographie aérienne qui est récente de quelques années, on peut voir qu'il y a des ajustements au niveau des longueurs.

815

C'est ce qui fait qu'il peut y avoir des variations, là. Mais en termes de déboisement, sur le tracé privilégié, on parle d'environ sept kilomètres (7 km).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

820

Est-ce que c'est la même chose au niveau des cours d'eau, parce qu'à un moment donné, il y en avait treize (13), après ça un peu plus loin, il y en a dix-sept (17), les cours d'eau que vous avez à traverser, je présume que c'est la même chose?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

825

Oui, ça s'explique de la même façon, dépendamment de la précision des informations sur les cartes qu'on utilise.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

830

Et quelle est la précision actuelle au niveau des cours d'eau à traverser? Parce que là, je sais pas si c'est treize (13) ou dix-sept (17), il y en a combien?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

835

Ils sont indiqués au niveau du volume 3 de l'étude d'impact, le document qui est en onze-dix-sept (11 po-17 po), ils ont identifié chacun des cours d'eau. Vous avez des cours d'eau, vous avez aussi des fossés de drainage qu'on appelle, puis pour chacun de ces cours d'eau là, il y a une fiche qui est produite à la fin.

840

Donc le document du volume 3 est vraiment à jour au niveau des traversées de cours d'eau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Le tracé de Norsk Hydro, est-ce que c'est réglé avec Norsk Hydro?

845

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Les négociations sont complétées. Il reste juste quelques petites précisions à apporter, on devrait signer des documents à très court terme.

850

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai lu quelque part dans le DA1 page 2 de 2 que les impacts potentiels ne diffèrent pas significativement du tracé empruntant la servitude d'utilité publique, pour l'option Norsk Hydro.

855

Est-ce que vous pourriez parler un peu de ces risques-là, ça consiste en quoi, quels sont ces risques?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

860

Juste me préciser le document, j'ai pas le numéro de pièce?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

865

Le DA1 page 2 de 2.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

870

DA1, c'est le document que vous avez donné avec les scénarios.

Maintenant, en fait, ce qu'on veut savoir, c'est que, bon, vous vous orientez vers le choix de la variante avec le tracé Norsk Hydro, mais vous nous dites en regard de la variante précédente qui avait été présentée, qui s'en allait un petit peu plus vers Montesson, que les impacts potentiels ne diffèrent pas des deux (2) tracés.

875

Et ce que mon collègue vous demande, mais encore, ils diffèrent pas, est-ce qu'il y a quand même eu une évaluation des impacts sur le tracé de Norsk Hydro?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

880

Oui. J'ai pas la localisation exacte, mais de mémoire, on parlait qu'il y avait pas d'impacts importants significatifs. Autrement dit, c'était pas significatif.

885 Oui, c'est plus long, mais en termes de milieu puis de comparaison de milieu, en termes de boisés ou de qualité de boisés, oui, il y avait quelques cours d'eau supplémentaires qui étaient franchis, mais c'était pas important comme différence.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

890 Entre les deux (2) variantes?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

895 Entre les deux (2) variantes, mais on entend bien Norsk Hydro versus le contournement à l'intérieur de la servitude d'utilité publique jusqu'à Pierre-Thibeault.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

900 Puis au niveau des risques?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

905 Au niveau des risques, dans ce secteur-là, il n'y a pas de différence significative non plus. On traverse la rue Pierre-Thibeault.

910 La variante Norsk Hydro, on est à proximité de Norsk Hydro tandis que le reste, on se situe près de la petite zone PME dans le secteur est du parc, donc il y a pas de différence significative non plus à mon avis, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

915 Maintenant, au niveau du tracé 3, celui-ci franchit une érablière, est-ce qu'il y a eu des solutions alternatives au franchissement de cette érablière-là, c'est-à-dire passer à côté ou carrément à l'extérieur de cette érablière-là? Est-ce que ça a été envisagé chez vous?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

920 Oui, on l'a regardé, mais juste à côté, il y a d'autres érablières. Donc de façon générale aussi, le fait de contourner par exemple un secteur plus qu'un autre, on aime mieux procéder plutôt à des mesures de mitigation qui sont la réduction au déboisement, ce qui est prévu dans le cas de l'érablière, là.

925 Ça fait qu'on se limite à dix-huit mètres (18 m) plutôt que de déboiser notre vingt-trois mètres (23 m), parce qu'on a de l'espace disponible de part et d'autre de l'érablière, par exemple pour étendre le tuyau.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

930 Puis est-ce que le fait de construire votre gazoduc en continu, c'est-à-dire deux mille deux cent vingt-cinq mètres (2225 m) exactement, est-ce que le fait de partir de la 138 à aller jusqu'à l'autre côté de l'érablière ne serait pas deux mille deux cent vingt-cinq mètres (2225 m), ça donne quoi partir du rang Saint-Pierre à aller à la 138 en termes de mètres?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

935 Pour répondre à votre question, entre la 138 ou le bord du fleuve, le bord de la rive, où ce qu'on débiterait à étendre notre tuyau, jusqu'à l'érablière, il y a un point huit kilomètre (1,8 km).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

940 Il y a un point huit kilomètre (1,8 km), puis là, le tuyau, OK, le tuyau, vous le partez d'où, du bord de la rive ou vous le partez de la 138?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

945 Non, on va le partir du bord de la rive comme expliquait mon collègue tantôt, monsieur Duguay. On va le passer en dessous de la 138.

950 Mais l'emprise qui va être préparée pour étendre ce tuyau-là, on va rester à l'intérieur de l'emprise prévue de toute façon.

Par la suite, on va installer le tuyau permanent dans cette emprise-là, dans un deuxième temps.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Maintenant, j'aimerais m'adresser au MAPAQ, monsieur Binet!

960 Monsieur Binet, il y a eu, voilà quelques années, je dirais en 84, une étude sur l'effet des travaux d'installation du gazoduc de TQM sur les terres agricoles entre Saint-Lazare et Trois-Rivières. Il y a eu cette étude-là qui a été réalisée pour le MAPAQ, est-ce que vous connaissez cette étude-là?

**PAR M. MARTIN BINET:**

965 Non. Sauf que je vais prendre la question et je vais la transmettre à monsieur Desmarais qui probablement, lui, est au fait de la question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

970

En fait, ce qu'on voulait savoir, quelles sont les grandes lignes de cette étude-là, quelles sont les conclusions, et est-ce que les méthodes de protection des sols se sont améliorées depuis cette époque?

975

**PAR M. MARTIN BINET:**

C'est la même chose, mais je vais transmettre et sûrement qu'il pourrait déposer à ce moment-là les résultats de l'étude.

980

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Maintenant, monsieur Rousseau, est-ce qu'il y a eu d'autres études qui auraient été réalisées à partir de l'installation du gazoduc de PNGTS, entre Lachenaie et le réseau de PNGTS en 98, ça avait été réalisé par TQM, ça, mais est-ce qu'il y a eu des études qui ont été faites sur les impacts sur les sols?

985

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Je vais demander à monsieur Batani de répondre à cette question.

990

**PAR M. PHILIPPE BATANI:**

Oui en effet, il y a eu des études qui ont été faites, des suivis environnementaux qui ont été faits dans la période post-construction du projet. Ces études ont été, il y a, je crois, deux (2) études qui ont été déposées par le promoteur dans le gazoduc TQM, et sur une période de quatre (4) ans, je crois qu'il reste encore une année supplémentaire.

995

Par contre, ces études sont disponibles présentement au ministère de l'Environnement du Québec et à l'Office national de l'énergie.

1000

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1005

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste peut-être une dernière question avant d'inviter un participant!

1010

Vous nous avez part cet après-midi, monsieur Rousseau, du fait que vous aviez eu la réponse de la CPTAQ concernant le projet à l'étude. Je crois que vous avez dit que vous alliez déposer l'avis de la CPTAQ?

Je me souviens plus si vous m'avez dit que vous l'aviez déposée ou que vous vouliez la déposer? Oui, c'est fait, OK.

1015 Alors peut-être nous parler un peu de cet avis qui conclut quoi, pour le projet à l'étude?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

1020 Je vais demander à monsieur Veilleux de répondre à cette question, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1025 Merci.

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

1030 La Commission a tenu compte dans sa décision des différents avis qui ont été émis et des documents qui ont été déposés aussi par la municipalité, c'est-à-dire Champlain, parce que la zone agricole se situe exclusivement dans Champlain, et par la MRC.

Et tant qu'à la possibilité de l'UPA de se prononcer sur le projet dans un délai de quarante-cinq (45) jours, ils ont pas eu d'information à ce sujet-là.

1035 Donc il y a, dans le délai de trente (30) jours normalement qui est autorisé pour les intervenants, pour demander une rencontre, une rencontre signifie une audience publique, il y a personne qui s'est manifesté pour demander une rencontre ou une audience publique.

1040 Par contre, il y a monsieur Roger Sauvageau et madame Linda Brouard qui ont tenu à faire part de certaines inquiétudes, puis ça concernait le drainage, le drainage de surface, notamment des cours d'eau qui servent à l'évacuation des eaux du milieu environnant. Leur crainte, c'était de s'assurer qu'on implantera le gazoduc à une profondeur suffisante pour que l'on puisse réaliser des travaux le moment venu.

1045 Et par la suite, la Commission reprend ni plus ni moins les informations qui avaient été transmises par le promoteur en termes de qualité des sols et longueur parcourue, etc.

1050 Et la décision est positive. Il y a deux (2) conditions à l'autorisation. La première étant qu'au moins deux (2) semaines avant le début des travaux d'implantation de la conduite, sur une propriété, il faut que la demanderesse fasse parvenir à la Commission les coordonnées d'un professionnel qui va suivre les travaux. Et également, dans les six (6) mois après les travaux, il faut faire un suivi auprès de la Commission pour dire comment les travaux se sont exécutés.

Donc ça résume.

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1060

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JEAN-FRANÇOIS MATHIEU**

1065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors maintenant, je vais appeler un premier participant ce soir, monsieur Jean-François Mathieu s'il vous plaît.

Vous avez été bien patient, mais il faut aussi faire notre propre questionnement.

1070

Je vais passer les participants puis après la pause, monsieur Rousseau, je vous demanderais peut-être de préparer la deuxième présentation que vous avez sur les risques et la sécurité. Merci.

1075

Alors monsieur Mathieu, allez-y.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

1080 En fin de compte, c'est un retour sur la question de ce midi. On voudrait savoir la longueur maximale du creusage directionnel, deux virgule deux cent cinquante mètres (2,250 m), on voudrait savoir, est-ce qu'il y a d'autres technologies sur le continent nord-américain qui feraient en sorte qu'il pourrait y avoir un creusage, soit directionnel, bidirectionnel ou autre, qui permettrait une traversée sous-fluviale d'une rive à l'autre, afin de diminuer au maximum les impacts?

1085

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Rousseau.

1090

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Je vais demander à monsieur Duguay de répondre à la question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1095

Allez-y monsieur Duguay.

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

1100           Donc madame la Présidente, j'aimerais ça vous dire qu'on traverse par forage directionnel d'une rive à l'autre, mais ça se fait pas. On a rencontré les meilleurs foreurs spécialisés en Amérique du Nord, donc ceux qui ont le plus d'expérience dans le forage directionnel, puis le deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m) est pour nous une longueur avec laquelle on peut aller de l'avant.

1105           Donc plus long que ça, ça devient trop, la faisabilité devient trop faible. Donc on diminue la faisabilité, puis on peut pas s'avancer vers une telle longueur.

1110           Maintenant, pour ce qui est de la deuxième question, je pense, de monsieur, consiste à utiliser le bidirectionnel, donc deux (2) plates-formes, comme le scénario 1B que j'ai présenté tout à l'heure, encore là, c'est trop long. Parce que le tirage se ferait sur un tirage de trois kilomètres (3 km).

1115           Donc tirer une conduite de trois kilomètres (3 km) exigerait des forces de traction trop élevées. Donc la machinerie ne pourrait pas faire ça, ça s'est jamais fait en Amérique du Nord, puis peut-être dans le monde, là, mais je m'avance juste sur l'Amérique du Nord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1120           Merci. Monsieur Mathieu, avez-vous une autre question?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

1125           Oui, une autre question plutôt au niveau technique, au niveau de la construction des jetées ou on pourrait dire des chemins d'accès.

1130           En fin de compte, je voudrais savoir, la toile géotextile, ça va être quoi la grandeur, la méthode de fabrication, parce que si on parle d'un sous-sol de trente mètres (30 m), donc la toile va être quand même quarante mètres (40 m) de large, en tout cas du moins j'assume, donc la méthode de fabrication, comment qu'elle va être installée, ça va tu être un empilement de couches, etc.?

1135           Puis est-ce que l'éventualité d'une brisure au niveau de la toile a été envisagée, vu qu'on va utiliser des pierres quand même d'un pied carré (1 pi<sup>2</sup>)?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Rousseau.

1140 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Monsieur Duguay va poursuivre sur cette question.

1145 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

C'est des géotextiles qu'on utilise fréquemment. C'est un type non tissé. Effectivement, monsieur a raison, on fait un chevauchement des joints.

1150 Donc c'est des bandes, je me rappelle plus la largeur exacte, mais c'est pas des bandes de trente mètres (30 m), donc on doit utiliser des chevauchements des joints.

Puis c'est des géotextiles qui sont faits assez résistantes pour ne pas perforer avec l'utilisation de la pierre qu'on prévoit.

1155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va monsieur Mathieu?

1160 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

Merci beaucoup.

1165 

---

**SÉBASTIEN DUCHESNE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais appeler le deuxième participant, monsieur Sébastien Duchesne.

1170 Bonsoir monsieur Duchesne, votre première question!

**PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:**

1175 Est-ce qu'il a d'autres méthodes de traversée qui ont été envisagées pour ce qui a trait aux traversées, pour les chemins, par exemple des ponts, des ponceaux, autres que des jetées de pierres, roches?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1180

Monsieur Rousseau, donc est-ce qu'en dehors de chemins d'accès constitués de déblais, est-ce qu'il a été envisagé d'autres choses qui affecteraient moins le milieu, comme des ponceaux ou des plates-formes?

1185

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

L'utilisation de ponceaux, on parle d'une longueur de cent cinquante mètres (150 m), donc ça prendrait, je vois pas comment qu'on pourrait utiliser des ponceaux, là, ici.

1190

Il faut penser que les chemins d'accès servent pour aller atteindre l'aire de travail. Donc ça prend de la machinerie qui circule.

1195

Puis construire un pont temporaire serait beaucoup trop complexe, ça prendrait des excavations importantes de part et d'autre pour faire les piliers. Ça prend des structures importantes, parce qu'il y a de la machinerie lourde qui va là.

Donc oui, on a regardé d'autres scénarios, comme un pont temporaire, mais la meilleure méthode reste la jetée, la construction d'une jetée, et le démantèlement par après.

1200

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

La meilleure méthode, vous voulez dire au niveau des impacts environnementaux?

1205

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Au niveau impacts et faisabilité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1210

Mais ce que vous avez évalué donc, ce serait quoi, des ponceaux, un pont, une plate-forme, vous dites que vous avez évalué d'autres possibilités?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

1215

Ça pourrait pas être des ponceaux, parce qu'il y a pas de ponceaux de cent cinquante mètres (150 m). Ce serait une succession de ponceaux qui reviendrait à la même chose.

1220

Donc c'est vraiment un pont. Puis là, bien, un pont, ça prend des piles qu'on appelle, des piles de part et d'autre pour supporter la structure. C'est quand même un pont de cent cinquante mètres (150 m).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1225 Cent cinquante mètres (150 m), est-ce qu'il peut y avoir, est-ce que ça pourrait se faire sans intervenir dans le fleuve? Est-ce que c'est trop long, cent cinquante mètres (150 m)?

Est-ce qu'autrement dit, des piliers, ils devraient aussi être dans le milieu humide ou bien ils pourraient être sur les rives seulement, les piliers?

1230 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Non, c'est faisable de faire un pont de portée de cent cinquante mètres (150 m), là. Ça, c'est faisable. Mais ça prend une structure très très importante, pour une structure temporaire, là!

1235

Donc l'excavation que vous devriez faire de part et d'autre, donc sur l'île, bien, en bordure de l'île et sur la rive serait très importante. On parle de structure qui doit demeurer quand même toute l'année, puis au niveau sécuritaire, ça prend une structure adéquate, là.

1240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis avec la machinerie dont vous avez besoin, ce serait les mêmes largeurs?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

1245

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1250 Pour la machinerie qui passerait, ce serait la même largeur que pour un chemin d'accès?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

1255

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Duchesne, votre deuxième question.

1260 **PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:**

Les promoteurs ont dit que les jetées n'ont aucun impact, nul ou très faible et de courte durée. Les tracés qui ont été mis de côté semblent avoir des impacts de ce type-là et peu ou moins d'impacts sur les milieux terrestres.



1265           Donc ce serait de faire, la façon que je le comprends, ce serait de faire des jetées qui seraient enlevées par la suite, est-ce que cet impact-là a été pondéré par rapport à un impact plus permanent, sur les milieux insulaires entre autres?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270           En fait, je me réfère à votre question de cet après-midi, vous vouliez évaluer un peu en regard des tracés qui avaient été rejetés, vous vouliez évaluer un peu l'impact qu'aurait la construction de jetées temporaires pour l'évaluation des tracés, la réalisation de ces tracés-là.

1275           Je voudrais comprendre ce que vous voulez d'information supplémentaire en regard de ce qui a été dit cet après-midi avec votre question?

**PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:**

1280           Oui. Les jetées qui seraient construites pour les autres tracés, ce serait des jetées qui seraient temporaires, donc les impacts seraient temporaires aussi. Comparativement à des impacts permanents, je voulais juste m'assurer que ces impacts-là sont effectivement temporaires ou il y a d'autres impacts plus grands ou plus permanents qui sont dans les autres tracés aussi.

1285           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1290           Ce que je vous ai demandé d'ailleurs cet après-midi peut-être de nous fournir, c'était justement un peu l'évaluation de qu'est-ce qui fait que le choix est meilleur avec des impacts qui sont permanents à un endroit, en utilisant les deux (2) îles, et les impacts temporaires de jetées éventuellement pour les autres tracés.

1295           Je sais que vous avez amené d'autres arguments aussi pour réfuter ce tracé-là, mais c'est dans ce sens-là que vous voulez avoir, je pense que c'est dans ce sens-là que vous aviez compris aussi les informations qu'on vous avait demandées.

1300           Alors c'est ce qui va être fourni un peu comme évaluation. En fait comme argumentaire, vous me dites de comparer les impacts temporaires avec les impacts permanents des îles, c'est ça que vous vouliez?

1305           Je pense que c'est un peu dans ce sens-là qu'on avait demandé – vous l'aviez compris comme ça aussi?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Pas tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1310 Non, à votre regard, non!

Mais vous comprenez dans quel sens monsieur Duchesne pose la question. Est-ce que, pour apprécier, si vous voulez, en regard de la décision que vous avez prise de favoriser un tracé, ce que monsieur Duchesne voudrait apprécier, c'était la différence, la comparaison qui  
1315 pouvait se faire entre des impacts peut-être importants au niveau d'une construction de jetées pour un tracé autre que le tracé 3 versus des impacts permanents qu'il y avait sur les deux (2) îles?

Est-ce que c'est possible pour vous de nous faire une comparaison des deux (2)?

1320

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Je pourrais vous faire une comparaison, mais d'emblée, au niveau de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, cet après-midi on mentionnait qu'on permettrait le reboisement et qu'il  
1325 resterait peut-être vingt-deux pour cent (22 %) de la surface totale de l'île qui pourrait être reboisée. La même chose sur l'île Carignan.

Ça fait qu'à court terme, on a un impact temporaire; à moyen terme, le reboisement de ces endroits-là va être complété ou à peu près, sauf sur une bande de dix mètres (10 m). Donc  
1330 c'est ce qui resterait comme impact permanent, la perte du boisé sur les deux (2) îles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ce que vous dites, c'est que le bilan donnerait moins d'impacts avec des impacts permanents sur deux (2) îles que les impacts temporaires pour la construction de jetées sur les  
1335 deux (2) rives?

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Ce que je dis, c'est qu'il y a toujours l'aspect technique, comme on dit, qu'il faut aller faire la construction de la jetée, comme vous le dites, que ce soit un ou l'autre des scénarios. Ce  
1340 qu'on estime actuellement, c'est que si on se rend jusqu'au scénario 2, il y a des impacts potentiels sur les habitats surtout 12 et 13, les autres habitats étant pas favorables pour la faune ichtyenne.

1345

Maintenant, c'est dur d'évaluer. Nous, ce qu'on dit dans l'étude d'impact, finalement, c'est qu'il peut y en avoir peut-être, si les mesures de mitigation ne sont pas efficaces surtout au niveau de la décompaction, par exemple.

1350           Donc il faudrait essayer d'évaluer si la décompaction n'est pas efficace, est-ce que cet impact-là qui pourrait devenir permanent peut être comparé aux deux (2) bandes voisines de dix mètres (10 m) qui ne seront plus reboisées après la construction, là!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1355           OK. Est-ce que ça vous va, monsieur Duchesne? Moi, je suis pas sûre, parce que je pense, je suis un peu soit distraite ou fatiguée!

Est-ce qu'en regard des informations que vous recevez...

1360

**PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:**

Et qu'on devrait recevoir.

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... et qu'on avait demandées, ça vous convient? Puis ensuite, vous vous souvenez qu'on a discuté aussi de l'évaluation qu'on va faire quand même, une première évaluation assez rapide que va faire aussi le ministère de l'Environnement, en regard des nouvelles données sur les scénarios, va aussi éclairer les choses. Ça vous convient?

1370

De toute façon, écoutez, la Commission retient votre questionnement ou du moins en tout cas, votre intérêt à cet égard, puis on s'assurera quand même de voir à la suite des informations si ça répond à vos interrogations.

1375

**PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:**

Parfait, merci.

1380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons faire une petite pause d'une dizaine de minutes, on va revenir avec la présentation sur les risques, et la Commission aura du questionnement sur ces aspects-là aussi respectivement. Merci.

1385

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1390

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1395

Alors nous allons reprendre!

Monsieur Rousseau, si vous voulez bien nous faire votre présentation, la deuxième présentation sur les risques technologiques.

1400

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Oui madame la Présidente. Monsieur Claude Doré, chef de l'ingénierie chez Gaz Métro, va faire la présentation sur les risques technologiques.

1405

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y monsieur Doré.

1410

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Bonjour madame la Présidente. Je vais donc commencer avec une courte présentation. Je n'ai que quatre (4) acétates, ça devrait aller rapidement!

1415

Donc on vous fait une courte présentation sur les risques technologiques. On passe à la suivante! Une de passée!

Donc pour évaluer les risques technologiques, nous avons pris le scénario du pire. C'est-à-dire que la conduite serait rupturée et que le gaz qui s'en échapperait s'enflammerait, ce qui est le scénario le pire. Donc nous l'avons pris comme base de notre scénario pour préparer notre plan des mesures d'urgence.

1420

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1425

Est-ce qu'on comprend que pour le scénario le pire, il est situé à quel endroit?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Nous allons le situer. Nous l'avons situé à l'endroit le pire également, c'est près de la 138, entre le chemin de fer et la 138, c'est là qu'est le maximum de résidences.

1430

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1435 Donc vous considérez que les effets seraient les pires plutôt à ce niveau-là que par exemple vers le parc industriel?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1440 Nous considérons que c'est là qu'est le maximum de personnes qui vivent en permanence. C'est un choix que nous avons fait de le présenter là.

1445 La conséquence évidemment, c'est que quand le gaz s'enflamme, c'est des radiations thermiques de très grande intensité qui atteignent certaines distances que nous pourrions discuter plus tard sur le dernier acétate.

1450 Le risque individuel annuel de décès, c'est une mesure qui est présentée dans notre analyse des risques, est de l'ordre de une chance de décès par million par année. Ce qui est très faible. Et pour l'imager, nous avons pris deux (2) exemples. C'est du même ordre que de décéder par électrocution au foyer ou c'est dix (10) fois moins que de prendre l'avion et d'avoir des chances de décès. Je ne veux pas dire que je suis un expert dans ces deux (2) mesures, c'est deux (2) mesures que j'ai trouvées et que j'ai mises là pour imaginer le une chance sur un million (1 M).

1455 On peut passer à la prochaine! Donc les causes les plus probables d'une telle défaillance de la conduite sont les suivantes! On peut avoir un défaut de matériaux, une déformation de la conduite lors de la construction, de la corrosion externe ou des bris lors d'excavations par des entrepreneurs. C'est les causes les plus fréquentes de bris sur des conduites de gaz. J'ai nommé les quatre (4) principales.

1460 Les mesures de contrôle qu'on met en place afin d'éviter que ces causes-là viennent perturber le fonctionnement du gazoduc Bécancour sont les suivantes! Les trois (3) premières qui sont contrôle des matériaux en usine. Chaque conduite qui est construite en usine est prétestée en usine avant d'être acheminée au client.

1465 Contrôle lors des travaux! Toutes les soudures qui servent à réunir ces conduites-là sont radiographiées à cent pour cent (100 %). Et à la fin de tout, quand la conduite est construite, assemblée, descendue, remblayée, nous procédons à un test sous pression à haute pression, plus haute que la pression d'opération, afin de s'assurer que si jamais il y a eu des déformations lors de la construction, elles seront détectées et réparées.

1470 Donc ces trois (3) premières mesures viennent prendre soin des deux (2) causes premières citées plus haut, soit défaut de matériaux ou déformation de la conduite.

1475 Les trois (3) autres sont des mesures qui vont avoir cours tout au long de la vie du pipeline qui sont là: la protection contre la corrosion qui a pour effet d'éviter la corrosion externe de la conduite qui pourrait amener une rupture de la conduite. C'est une protection qui est faite d'une façon continue, et des relevés fréquents sont faits tout le long de la vie, pour s'assurer qu'il n'y a pas de corrosion sur la conduite.

1480 On fait également des patrouilles de surveillance par hélicoptère, afin de s'assurer que des gens qui n'ont pas de permis de le faire creusent le long de notre conduite. C'est pourquoi nous avons une emprise dégagée de vingt-trois mètres (23 m), afin de baliser le parcours et de s'assurer que les gens voient bien qu'il y a là un corridor d'énergie.

1485 Et la dernière, c'est la localisation des conduites avant excavation. Nous sommes membres d'Info-Excavation, membre fondateur, et nous nous assurons que toute personne qui veut creuser sait localiser les installations souterraines.

1490 Donc c'est les mesures de contrôle que nous mettons en place afin d'éviter au maximum les ruptures de conduites.

1495 L'autre acétate, les mesures de mitigation! Donc advenant le fait que nos mesures de contrôle ne suffisent pas et qu'il y ait bris, nous avons mis en place des mesures de mitigation qui ont pour effet de limiter les effets négatifs d'une rupture.

1500 Le premier, c'est du personnel en devoir vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24). Comme nous avons dit dans notre présentation, nous avons ici deux (2) bureaux d'affaires, un à Saint-Maurice et un à Trois-Rivières qui ont des gens en devoir, qui vont répondre en tout temps aux appels et qui vont couvrir ces appels-là.

1505 Nous avons de la télésurveillance continue. Le CCR, le Centre Contrôle Réseau à Montréal, reçoit en direct et en continu tous les signaux nécessaires à bien gérer toutes les conduites de Gaz Métro dans la province.

1510 Donc nous possédons des alarmes qui nous indiquent immédiatement s'il y a un mal fonctionnement d'une de nos composantes.

1515 Ensuite, nous allons installer des vannes à fermeture automatique. Nous allons trouver la meilleure technologie qui va exister, afin d'équiper ces vannes pour qu'aussitôt qu'il y a un bris majeur comme celui qu'on met dans notre scénario, se produit, que la baisse de pression ou des signes de débits plus prononcés que d'autres soient détectés et que la vanne ferme afin de limiter la durée des flammes.

1515 Et enfin, nous avons préparé un plan des mesures d'urgence qui a déjà été déposé, qui est en processus d'amélioration, parce qu'il a été soumis aux gens de la Sécurité publique, et nous allons continuer ce processus de communication avec les gens, en collaboration avec les

premiers intervenants, nous allons le présenter aux gens et aux municipalités le long du tracé afin qu'il soit discuté entre eux et avec nous, pour ensemble faire des mesures d'intervention d'urgence en cas de problème qui soient les meilleures et les plus efficaces possible.

1520

Et le dernier acétate montre le tracé qui est en rouge, c'est un tracé que vous avez vu plusieurs fois depuis quelques jours, et les lignes en bleu montrent certains niveaux de radiation de part et d'autre du pipeline.

1525

Nous avons trois (3) niveaux de radiation, la première ligne, douze mégawatts par mètre carré (12 MW/m<sup>2</sup>), cinq mégawatts (5 MW/m<sup>2</sup>) la deuxième, et deux point trois mégawatts (2,3 MW/m<sup>2</sup>) – kilowatts, excusez!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1530

Je commençais à être inquiète!

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1535

C'est la nouvelle façon de produire de l'électricité, madame!

Donc nous avons préparé ce plan et il sera discuté avec les intervenants.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1540

Ça m'inquiète, même en restant à Québec! Allez-y.

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1545

Ça fait que ça complète la présentation.

---

#### QUESTIONS PAR LA COMMISSION

1550

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'aurais quelques questions, surtout en fait la question de risques technologiques et de mesures d'urgence!

1555

D'abord, je voudrais comprendre, bon, vous avez situé le point du bris potentiel près de la 138 sur la rive nord.

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1560

Près de la 138 où ce qu'il y a le maximum d'habitations.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1565

OK. J'aimerais savoir d'abord quelle est la distance entre les premières habitations, en fait c'est la rue Jacob, dans ce coin-là, qui est la plus proche, quelles sont les distances qui ont été calculées?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1570

Je consulte mon plan et je vous réponds!

Une centaine de mètres, madame, sur la rue Jacob.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1575

Pour la première résidence qui est dans le coin?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1580

Oui, une centaine de mètres.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1585

Ou les autres qui sont sur la rue?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1590

Toute la rue Jacob, madame. Parce que la rue Jacob est parallèle à la conduite.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1595

Oui, mais il y a comme une courbe au sud puis avec une résidence, une (1) ou deux (2) résidences qui se rapprochent!

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Oui, je dirais à vue de nez, une vingtaine de mètres, vingt-cinq mètres (25 m) environ.



1600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ce que je veux comprendre, vous dites, dans les informations que vous nous avez données, que, entre autres avec le plan de mesures d'urgence et puis le scénario minute par minute aussi d'intervention, vous parlez de certaines distances. Donc vous parlez, pour une explosion, c'est quarante-cinq mètres (45 m), à quarante-cinq mètres (45 m) les murs d'une maison n'existent plus. À soixante-quinze mètres (75 m), il y a une démolition partielle mais la maison est inhabitable. Et pour ce qui est de la projection des débris, c'est deux cent vingt mètres (220 m).

1610 Est-ce qu'on doit en conclure que s'il y avait une explosion avec ignition au point de votre étude de risques, l'ensemble du secteur habité de la rue Jacob, à toutes fins pratiques, aurait peu de chances de subsister?

1615 **PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Madame la Présidente, je me dois de dire que ce que vous citez comme chiffres, ce n'est pas le risque dont nous parlons.

1620 Le risque dont nous parlons, ce n'est pas une explosion, c'est l'inflammation du gaz.

Le risque auquel vous référez qui est dans l'étude, c'est l'explosion des bâtiments dans les postes de livraison.

1625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ça comprend pas pour les vannes de sectionnement?

1630 **PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Non madame.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, que les postes...

1640 **PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Que les bâtiments fermés. C'est ça. Pour avoir explosion, il faut que le gaz soit confiné, donc ce risque a été analysé dans tous les postes de livraison. Et les distances que vous avez nommées qui sont les bonnes valent pour les postes de livraison.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1645 OK. Donc on comprend que les postes de livraison actuellement sont situés, ce qui est prévu, c'est qu'il y en a un près de l'autoroute 40, il y en a un à l'arrivée dans le parc industriel et un troisième, c'est bien ça?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1650 C'est bien ça madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1655 Et à la sortie TCE. Est-ce que vous avez évalué dans votre scénario, je dirais l'effet domino des risques qui sont soulevés, c'est-à-dire soit explosion, soit ignition ou quoi que ce soit?

1660 On est quand même dans un secteur où il y a de l'industrie lourde, vous avez quand même des entreprises qui transforment de l'hydrogène, qui transforment plusieurs éléments quand même hautement dangereux, est-ce que ça a été évalué, ce risque-là, qu'est-ce qui arriverait si ça se passait?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1665 Pour répondre à votre question, on voit donc que vous êtes intéressée plus au parc industriel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1670 Bien entre autres, je vais revenir, mais sur l'aspect en regard des risques, s'il y avait, bon, le scénario qu'on présume qui a peu de chances d'arriver, mais si ça arrivait, vous nous avez donné des mesures de radiations thermiques, mais ce que je veux comprendre, c'est une fois qu'on a ces mesures-là, qu'est-ce qui arrive?

1675 Quel est le risque d'effet domino avec les entreprises, est-ce qu'il peut y avoir explosion – oui, peut-être le risque est pas grand que ça existe – mais si ça arrive, est-ce que l'explosion peut créer un effet domino pour les entreprises qui sont dans le parc industriel et même jusqu'à Gentilly?

1680 **PAR M. CLAUDE DORÉ:**

D'accord. Pour l'effet domino, c'est les radiations thermiques qui comptent. Donc nous avons mesuré les distances maximales atteintes par une radiation de douze kilowatts par mètre carré (12 kW/m<sup>2</sup>) qui est montrée par la première ligne bleue pleine de part et d'autre du pipeline.

1685 Et je souligne que cette distance de trois cent soixante-cinq mètres (365 m) est atteinte après six (6) secondes et que rapidement elle diminue; après deux (2) minutes, elle est de l'ordre de deux cents mètres (200 m). Donc au début, elle occupe une grande distance et rapidement, elle diminue, avant même la fermeture de la vanne à l'embranchement TQM.

1690 Donc l'effet domino, oui il est possible d'avoir un effet domino, la distance va diminuer rapidement.

Et dans le parcours qu'on a ici, il y a pas beaucoup d'équipements industriels qui se trouvent dans cette zone.

1695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il n'y a pas d'équipements à risques qui pourraient créer un effet domino suite à une radiation de cette ampleur-là?

1700

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Pas selon le parcours qui a été choisi, madame.

1705

Parce que la distance, comme je vous dis, diminue rapidement. Pour avoir l'effet domino, il faut que la flamme perdure. Parce que ça peut être une flamme, mais si c'est un flash, ça fera pas un effet domino, il faut qu'il y ait une intensité d'une bonne durée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1710

Mais pour que la flamme ne perdure pas, il faut fermer une vanne de sectionnement?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1715

Il faut que les vannes de sectionnement jouent leur rôle et ferment.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1720 Et comment ça fonctionne, la fermeture des vannes de sectionnement, est-ce que c'est automatique, est-ce que c'est manuel?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1725 Présentement, les deux (2) vannes de part et d'autre du fleuve sont automatiques, parce qu'elles vont détecter une baisse de pression.

1730 La vanne située à l'embranchement du gazoduc de TQM va difficilement sentir une baisse de pression, donc nous sommes à la recherche d'un mécanisme qui va lire plutôt une augmentation rapide du débit et qui, là, va fermer. Donc c'est un mécanisme différent, c'est une technicalité, madame, nous allons trouver des vannes à fermeture automatique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735 Ça existe, ces vannes-là?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1740 Ça existe, madame, on va les trouver. On en a vu, on est à sélectionner, on n'a pas fait encore l'ingénierie finale, mais on recherche des équipements qui vont fermer de façon automatique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745 Vous nous avez fait part tout à l'heure de causes probables et tout ça, est-ce que dans l'historique des réseaux gaziers au Québec ou au Canada, est-ce que c'est déjà arrivé?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1750 Des ruptures complètes de pipeline?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1755 **PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Oui madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1760 Puis quelles avaient été les conséquences?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1765 Le gaz ne s'enflamme pas toujours, il y a un pourcentage du temps où il s'enflamme. Et ça crée des flammes de très grande intensité.

Celles dont j'ai pris connaissance se passaient dans l'Ouest et heureusement, il y avait pas d'habitation près.

1770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que je comprends que dans le circuit que vous envisagez pour le gazoduc, c'est un élément, un des éléments dont vous tenez compte au niveau des possibilités thermiques et de l'effet domino?

1775

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Oui, c'est là qu'est entré en ligne de compte le choix des équipements d'arrêt de gaz les meilleurs disponibles.

1780

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, si on revient à nos gens de la rue Jacob! Donc si ça arrive dans ce secteur-là, qu'est-ce qui arrive à ces gens-là?

1785

Est-ce qu'il y a une possibilité quand même de pouvoir s'en sortir?

On comprend qu'il n'y a pas d'explosion qui peut se faire là, il ne peut y avoir qu'une rupture avec ignition éventuellement?

1790

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Absolument.

1795

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Donc c'est plus une question de chaleur et de radiations?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1800

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1805

Mais ça a quand même un impact ça fait peut-être pas exploser les murs, mais ça a un impact sur des possibilités de brûlures ou autres?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1810

Absolument. Si les gens ne sont pas évacués rapidement et s'ils ne sont pas protégés par un mur justement qui va couper les radiations, les gens peuvent être blessés grièvement et même on peut avoir des décès, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1815           Donc dans un contexte où on a une conduite avec une vanne de sectionnement qui est pas très loin, parce qu'elle serait sur la rive, je comprends qu'il y en a une sur la rive, pas de l'île, en avez-vous une dans ce secteur-là?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1820           Une sur la rive nord, une sur la rive sud et une à la jonction TQM, plus au nord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1825           Donc celle sur la rive nord, elle va être quand même à une distance assez près des résidences de la rue Jacob?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1830           Oui madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1835           Est-ce qu'il y a des mesures particulières qui sont prises, en termes de prévention, étant donné que c'est très près, on parle de vingt (20 m) à cinquante mètres (50 m) de la vanne, ou à vingt mètres (20 m) du gazoduc, est-ce qu'il y a des mesures particulières qui sont prises pour éviter que si jamais il y avait un accident, que ces gens-là soient protégés de façon plus importante?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1840           Avec la fréquence de ce genre d'accident, madame, c'est selon la norme canadienne du gaz en Amérique du Nord d'installer ce genre d'équipement aussi près des habitations.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1845           Parfait. Dans le scénario que vous proposez, il est prévu une coupure d'alimentation en énergie pour les industries présentes, quel pourrait être l'impact sur la sécurité des entreprises, est-ce que ça, ça a été évalué?

1850           C'est-à-dire que dans le scénario proposé, à un moment donné à un certain stade, il y a l'alimentation pour les industries qui est coupée, quel est le processus par rapport à ces industries-là, à savoir, bon, leur alimentation est coupée, est-ce que c'est un risque pour eux, est-ce qu'il y a une procédure d'établie pour eux d'urgence dans ces cas-là, pour les entreprises, les industries?

1855

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1860 La possibilité à laquelle vous référez, c'est que TCE n'étant plus alimentée en gaz, il ne pourra pas produire de l'électricité pour alimenter le réseau d'Hydro-Québec. Donc ça va être à TCE de voir quel est son plan d'urgence quand lui doit stopper ses machines qui produisent de l'électricité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1865 Donc avec l'arrivée d'un nouveau joueur, que ce soit pour TCE, je parle aussi pour les entreprises du parc industriel qui éventuellement peuvent devenir clients aussi d'alimentation par ce réseau-là ou l'autre gazoduc, c'est que donc nécessairement, il y a des mesures, je comprends qu'il y a des mesures qui sont prises qui s'ajustent en fonction d'une nouvelle installation?

1870

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1875 Je répète, au risque de me répéter trop souvent, que ce genre d'incident est extrêmement rare. Nous desservons déjà cent cinquante mille (150 000) clients au Québec qui sont alimentés par des conduites gazières, et des interruptions de gaz, madame, c'est extrêmement rare.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1880 Oui, je comprends dans un réseau de distribution, mais quand on parle d'un réseau qui alimente des entreprises, des industries lourdes, je me demande en termes de sécurité, il y a toujours des procédures de prévues en cas d'arrêt d'alimentation ou d'approvisionnement en énergie quel qu'il soit.

1885 Alors ma question, si je comprends qu'à partir du moment où on arrive avec un nouvel approvisionnement, ces mêmes mesures là pour les entreprises sont ajustées. Vous nous disiez que, bon, l'apport est beaucoup plus important avec le projet du nouveau gazoduc que ce qu'il y a actuellement.

1890 Est-ce que ça a un effet le fait qu'il y ait des changements au niveau de l'apport du gaz, de la quantité et tout ça, est-ce que ça exige un changement au niveau des mesures d'urgence des entreprises?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

1895 Pas à ma connaissance, madame, parce que toutes les entreprises sont déjà desservies au gaz naturel, on a plusieurs clients dans le Parc de Bécancour. Le fait de boucler à travers ce réseau-là ne va que sécuriser leur approvisionnement, si jamais une des deux (2) conduites

cesse son alimentation. Le réseau étant bouclé, ces entreprises vont jouir d'une plus grande fiabilité de service.

1900

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Maintenant, est-ce que vous devez fournir ou est-ce que ça a été fourni, une estimation des conséquences liées au scénario, vous nous avez fourni des scénarios, vous nous avez fourni le plan d'urgence ainsi que le scénario minute par minute, mais je dirais l'estimation des conséquences liées au scénario d'accident pour les habitations, les résidences, les industries, la circulation automobile, est-ce que c'est un élément que vous devez fournir habituellement?

1905

1910

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Pour l'instant, on a répondu à toutes les demandes qui nous ont été adressées. Mais nous continuons notre démarche en présentant ce scénario minute par minute aux premiers intervenants qui, avec eux, on va poursuivre la bonification du plan.

1915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait. J'aurais peut-être quelques questions pour le représentant du ministère de la Sécurité publique entre autres, monsieur Lapalme.

1920

Dans la même foulée que du questionnement que j'ai eu en regard de la sécurité, d'ailleurs en regard du plan de mesures d'urgence qui a été déposé et du scénario minute par minute, vous avez donné un avis complémentaire sur la recevabilité de l'étude d'impact qui a été déposé, la cotation DB6, j'aimerais d'abord peut-être que vous nous expliquiez un peu quelle est votre position par rapport au plan de mesures d'urgence déposé puis du scénario minute par minute.

1925

**PAR M. ROBERT LAPALME:**

Bon, la présentation qu'on vient de faire résume bien les derniers documents qui ont été déposés et les conclusions auxquelles ils sont arrivés.

1930

Je pense qu'il y a un élément nouveau qui a été apporté ce soir et qui va dans le sens des choses qu'on aimerait qui soient faites pour ce projet-là, c'est-à-dire qu'on dit maintenant que pour la vanne qui relie le pipeline de TQM au pipeline projeté, on cherche une solution afin d'avoir une vanne de fermeture automatique plutôt qu'une vanne télécommandée où, dans le scénario minute par minute, il est indiqué qu'en trois (3) minutes, on pourrait la fermer mais de façon télécommandée, donc avec des risques supplémentaires que ce processus-là s'enraye, parce que c'est de la mécanique, des risques plus grands que lorsqu'on a des vannes de fermeture automatique, simplement, à cause d'une variation de débit. Ça, c'est un élément

1935

1940



supplémentaire qui est apporté, de sécurité qu'on a bien hâte de voir de quelle façon ça va se concrétiser.

1945 D'autre part, par rapport au questionnement que vous aviez sur les effets dominos, dans la dernière carte qui a été déposée, on voit, avec la radiation thermique supérieure à douze kilowatts par mètre carré ( $12 \text{ kW/m}^2$ ), qu'effectivement, ça passe en bordure de beaucoup des industries mais sans entrer, sans mettre aucunement en danger les équipements particuliers à chacune d'entre elles. Sauf où on a notre questionnement, c'est-à-dire relié à la centrale projetée de cogénération comme telle qui, elle, à ce moment-là, est incluse à l'intérieur de ce rayon qui  
1950 dépasserait douze kilowatts par mètre carré ( $12 \text{ kW/m}^2$ ), mais cependant, pendant un temps assez bref comme il a été mentionné auparavant.

1955 Par rapport à ce questionnement-là, évidemment, bien, c'est un peu une des caractéristiques de cette audience-là, c'est-à-dire qu'elle est séparée de celle du projet de centrale, c'est qu'on ignore un peu si lors des audiences pour le projet de centrale, il a été vraiment abordé et discuté des conséquences d'accidents majeurs à la centrale de cogénération.

1960 Par exemple, par rapport à des réservoirs d'ammoniac qui souvent font partie des centrales de cogénération en termes d'équipements pour assainir les émissions à l'atmosphère, bon, ces réservoirs d'ammoniac là, par rapport à une radiation thermique supérieure à douze kilowatts par mètre carré ( $12 \text{ kW/m}^2$ ), tels qui pourraient être affectés par un incident extrêmement rare qui se produirait à cet endroit-là, comment pourraient-ils résister ou pas!

1965 C'est une interrogation qui demeure par rapport aux effets dominos, et c'est à peu près le seul effet domino qu'on peut identifier dans toute la longueur de cette conduite-là.

1970 Par rapport au scénario d'intervention minute par minute, la principale observation qu'on a faite, c'était justement relié à la fermeture par télécommande après trois (3) minutes de la vanne. Bon, étant donné que ça se produit à distance, qu'il faut faire cette fermeture par télécommande, ça peut ne pas fonctionner.

1975 D'ailleurs dans le scénario d'intervention minute par minute présenté, on dit que ça prend trente-quatre (34) minutes au moins pour l'équipe d'intervention de Gaz Métropolitain de se rendre sur les lieux et que la première chose qu'ils font d'ailleurs, c'est de regarder si effectivement, cette vanne-là a bien été fermée ou pas.

1980 Si elle ne l'a pas été, ça veut dire d'une part qu'il faut qu'ils s'arrangent pour la fermer manuellement rendu sur les lieux, et ça veut dire aussi que pendant cette période-là minimale de trente-quatre (34) minutes, il y a eu fuite de gaz au niveau de l'endroit qui a été choisi pour le scénario d'intervention minute par minute et donc, ça peut impliquer, par rapport à ce qui a été brûlé, par rapport à ce qui n'a pas été brûlé, des accumulations de gaz à certains endroits confinés, des problèmes supplémentaires, pas faciles.

1985 Parce que quand on dit le scénario le pire dans un cas d'un incident impliquant du gaz, c'est qu'un bris suivi d'une inflammation, c'est vrai et c'est faux. C'est sûr que si ça fait une boule de feu, c'est effectivement une conséquence qui est très grande. Mais s'il y a pas de d'inflammation immédiate et puis qu'il y a accumulation de gaz à certains endroits, imaginez les difficultés pour les premiers intervenants d'évacuation. En termes d'interventions, ça devient assez difficile.

1990 Je pense de toute façon que le promoteur s'est engagé dans une voie qu'on privilégie, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un outil qu'on appelle scénario d'intervention minute par minute qui justement aide à voir tout ce qu'il y a à améliorer, ça leur a permis de porter une attention spéciale à la vanne qu'ils vont devoir changer pour avoir une fermeture automatique.

1995 Ça peut également, pour la municipalité, leur faire prendre conscience que les premiers intervenants qui devront se rendre dans un temps très court à ces endroits-là, il va falloir qu'ils aient des explosimètres toujours en très bon état de fonctionnement. Il va falloir que la formation des premiers intervenants soit toujours adéquate là-dessus, il va falloir que la cédule de manutention des explosimètres soient, bon, c'est toutes des choses que je suis pas convaincu puis les différentes municipalités traversées par le gazoduc, par le projet de gazoduc, ont regardées.

2000

2005 Mais avec une démarche qu'entreprend le promoteur et qu'on appuie fortement, c'est-à-dire d'intervention minute par minute, je pense que cet arrimage-là, on l'espère, va se faire avec le temps.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2010 Et donc ce qu'on comprend aussi, c'est que les villes ne sont pas nécessairement prêtes actuellement à répondre à des situations comme celle-là, mais on comprend aussi que dans le processus qui est engagé actuellement, en collaboration avec le promoteur, ils vont avoir à être prêts, là, il va falloir qu'ils s'organisent si jamais le projet se réalise, on comprend ça?

2015 **PAR M. ROBERT LAPALME:**

Oui, effectivement, on comprend ça au niveau de la mesure d'urgence. Puis également peut-être pour un point de vue plus terre à terre, lorsqu'on parle des impacts d'un projet, une des premières choses qui a été dite hier soir, bon, ce projet-là, ça va créer, je me souviens, le promoteur a dit, cent (100) emplois directs pour la construction du pipeline.

2020

2025 C'est important aussi pour les municipalités qui reçoivent un projet de savoir comment ça va leur coûter pour que leurs équipes d'intervention soient à point et puis qu'ils aient tous les équipements requis, toute la formation requise pour bien intervenir par rapport à un projet comme celui-là.

2030 Il y a eu des audiences publiques l'an passé, notamment reliées à la centrale Le Suroît où bon, il y a des risques technologiques assez grands, parce que c'est une très grosse centrale, où le maire de l'endroit disait, bien, on n'est pas préparé, on n'est pas préparé, nos équipes d'intervention ne sont pas préparées vis-à-vis ça.

2035 Bien, je pense que plus qu'on a d'information lorsqu'on arrive en processus d'audience publique reliées aux interventions d'urgence, plus aussi ça permet de savoir, pour les municipalités qui sont traversées, comment il faut qu'elles s'équipent pour réagir adéquatement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2040 Maintenant, comment vous évaluez un petit peu – dans le fond, même si on se prépare bien, même si on fait tout ce qu'il faut pour que le scénario le pire n'arrive pas, c'est sûr que s'il y aucune infrastructure comme celle-là, même s'il y a peu de chance que ça arrive, quand ça arrive c'est important.

2045 En regard des résidences les plus proches – ça touche plus au niveau de la rive nord, je comprends que du gaz, il y en a partout au Québec, il y a plein de résidences qui ont du gaz qui rentre chez eux aussi et tout ça, mais là, on parle quand même d'un gazoduc important, je veux dire, l'effet est pas le même, s'il y a une fuite chez vous ou s'il y a une fuite là – donc pour ce type de grosseur de gazoduc et le rapprochement des résidences, dans un plan de mesures d'urgence idéal, qu'est-ce qu'on peut faire pour eux, si l'accident arrive, que le scénario arrive?

2050 **PAR M. ROBERT LAPALME:**

2055 Comment je pourrais dire ça! La planification des mesures d'urgence, c'est l'intervention, mais c'est aussi la planification de la préparation avant. Je répondrais à votre question en disant qu'à partir du moment qu'on connaît les conséquences, on peut peut-être commencer à prévoir du zonage pour essayer qu'il y ait le moins possible de résidences qui sont situées à proximité d'un tel projet.

2060 Mais pour les résidences qui sont déjà là, si à ce moment-là le projet est autorisé, à ce moment-là ça implique un maximum d'information de la part du promoteur et de la municipalité auprès de ces résidents-là, à savoir qu'est-ce qu'ils peuvent faire lorsque ça arrive.

2065 C'est évident que ça implique qu'il faut pas qu'ils sortent dehors, puis même à l'intérieur, je pense que ce sera pas facile s'il y en a qui sont vraiment aussi proches, on parlait tantôt de vingt-cinq mètres (25 m), c'est vraiment très près. À ce moment-là, il faut qu'il y ait une information maximale.

L'aménagement du territoire évolue avec le temps, vingt-cinq mètres (25 m), moi, par rapport à une grosse conduite comme ça, ça m'apparaît extrêmement proche. Ça peut impliquer

2070 des décisions éventuelles dans quelques années de relocalisation, je le sais pas, on n'en est pas là présentement, on n'en est là nulle part au niveau canadien.

2075 Mais voilà quelques années au niveau des glissements de terrain, il y avait pas de relocalisation des personnes proches alors que là maintenant, il commence à y avoir des relocalisations. Mais c'est tout un débat, ça, qui est un débat autre que celui de la Sécurité publique.

2080 Nous, à la Sécurité publique, on essaie que les premiers intervenants soient le mieux préparés possible à intervenir, qu'ils sachent c'est quoi les conséquences, qu'ils puissent évacuer les personnes qui sont affectées ou les confiner de façon la plus rapide possible.

2085 Mais c'est évident que l'aménagement du territoire, là, on peut avoir des opinions là-dessus au ministère de la Sécurité publique, mais c'est pas nous autres qui donnent les approbations pour ça. C'est que s'il y a un pipeline qui est approuvé à vingt-cinq mètres (25 m) des résidences, bien, on essaie juste que le plan de mesures d'urgences soit le mieux possible, mais à un moment donné, là!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2090 Peut-être madame Martel, vous pouvez me diriger, je sais pas si c'est soit au ministère de l'Environnement ou au ministère des Ressources naturelles, on nous disait tout à l'heure du côté du promoteur que, bon, ce qu'ils font, ils le font en respectant les normes et exigences requises pour l'installation d'un gazoduc.

2095 Mais ces normes-là, c'est quoi? Qu'est-ce qui décide la distance, qu'est-ce qui décide qu'on peut aller dans un endroit où il y a des résidences proches? Je parle toujours d'un gazoduc de cette grosseur-là, de cette ampleur-là.

2100 Qui à quelque part met des normes pour les distances? Est-ce qu'il y a une réglementation à quelque part à cet égard-là?

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Je pense que c'est monsieur Lapalme qui est mieux placé pour répondre à ça.

2105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc c'est chez vous?

**PAR M. ROBERT LAPALME:**

2110 Non, mais il y en a pas présentement...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il en existe pas présentement.

2115

**PAR M. ROBERT LAPALME:**

Il y des suggestions de zonage, mais il y a pas de réglementation comme telle, sauf, si je me trompe pas, mais là, à ce moment-là, le promoteur est peut-être plus au courant que moi, il y a l'Office national de l'énergie qui, je pense, impose un couloir minimal par rapport à une grosseur donnée de conduite.

2120

Mais ça n'a pas rapport avec les conséquences, là. C'est vraiment par rapport au danger d'accrocher la conduite accidentellement par creusage. C'est la seule norme vraiment qui existe.

2125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que, monsieur Doré, est-ce que vous pouvez me répondre là-dessus? Vous faisiez référence tout à l'heure à effectivement que vous respectiez les normes, on parle de normes effectivement plus d'installation de la structure, mais est-ce que vous avez, on parle toujours de la grosseur, on parle pas d'alimentation pour une maison ou quoi que ce soit, on parle de la grosseur de cette ampleur-là, on comprend de l'explication de monsieur Lapalme, c'est que vous n'avez pas de normes ou d'exigences, de contraintes en regard de la distance des premières habitations, de distance d'un gazoduc des premières habitations reliées avec la grosseur du gazoduc?

2130

2135

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Madame, les installations de gaz au Canada sont régies par un code canadien qui est le Z662, canalisations de gaz, qui ne donne pas de distance par rapport à des habitations.

2140

Par contre, intrinsèquement dedans, il y a un calcul d'épaisseur d'acier. Plus vous êtes dans un milieu densément peuplé, plus vous allez mettre de l'acier. Donc mieux vous allez résister à des accrochages, plus longtemps vous allez résister à de la corrosion externe si jamais elle se produit, donc vous assurez une plus grande sécurité quand vous mettez plus d'acier.

2145

Et notre design appelle pour plus d'acier quand nous passons dans des zones plus densément peuplées. Nous suivons à la lettre ce code.

2150

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Autrement dit dans votre gazoduc, l'épaisseur d'acier est pas la même partout?

**PAR M. CLAUDE DORÉ:**

2155

Dans ce cas-ci, le code nous permettrait d'être moins épais dans une certaine partie et nous devrions être plus épais dans le bout de la 138. C'est ce que le code nous dit.

2160

Nous avons pas terminé notre ingénierie finale, mais c'est ce que le code nous permet. Donc il bâtit à travers cette norme ou cette exigence une sécurité supplémentaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2165

J'aurais peut-être des questions aussi pour le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Sebez.

2170

Dans la même lignée de discussion qu'on a jusqu'à maintenant, pour votre ministère, en regard du projet, quel est votre avis en regard, bon, vous avez déjà donné un avis de recevabilité aussi dans le cadre du projet, mais bon, il y a eu quand même plus d'information, des choses se sont dessinées un petit peu plus en regard des scénarios, des tracés, j'aimerais avoir vos commentaires sur effectivement l'impact que peut avoir le risque d'un projet éventuel d'un projet comme celui-là au sein de la population, quelle est votre position à cet effet?

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

2175

Si on regarde le fonctionnement normal, c'est en circuit fermé, donc il y a pas d'émission de polluants dans l'atmosphère. Dans le fonctionnement normal, il y a pas de danger pour la santé.

2180

Pendant la construction du gazoduc, on pourrait regarder les nuisances possibles, c'est le bruit, la poussière, la circulation, mais ça ne distingue pas d'autres chantiers n'importe où.

2185

C'est une zone assez restreinte qui va être touchée par la construction, c'est entre la route 138 et le fleuve, avec une densité de peuplement assez faible.

2190

Donc les travaux seront effectués entre sept heures (7 h) du matin et dix-neuf heures (19 h), donc ça réduit aussi l'impact de dérangement de la population.

Donc pendant la construction, les impacts sur la santé seront assez négligeables.

2195

Mais si on regarde un accident technologique, je suis tout à fait d'accord avec tout ce que vient de dire mon collègue monsieur Lapalme. On pourrait regarder la distance entre la première résidence et le gazoduc, si un accident de telle envergure survient, la distance de cent mètres (100 m), c'est assez dangereux.

Si on regarde l'exposition réellement de cinq kilowatts par mètre carré (5kW/m<sup>2</sup>), ce qui peut causer, après quarante (40) secondes sur la peau exposée à la chaleur, ça va faire des brûlures au second degré. Après soixante (60) secondes, ça peut causer la mort.

2200 Donc l'exposition dans un bref délai peut causer des dommages assez importants.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2205 Est-ce que vous serez éventuellement associés dans le cadre de la mise à niveau si on peut dire du raffinement du plan de mesures d'urgence ou du scénario minute par minute, est-ce que vous allez être associés?

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

2210 Déjà on participe par exemple, moi ici dans Bécancour, il existe le CMMI, Comité mixte industriel, déjà on participe à l'élaboration de plans de mesures d'urgence en collaboration avec la Ville, avec la collaboration avec les générateurs de risques, aussi avec la collaboration de d'autres ministères. Du côté de Trois-Rivières, telle activité n'a pas encore eu lieu, on ne dispose pas des informations, est-ce qu'il y a collaboration entre promoteurs.

2215 Donc on peut mentionner qu'il a été mentionné aussi par le promoteur qu'il existe déjà un réseau de gazoduc tel du côté de Trois-Rivières, du côté de Bécancour, beaucoup moins important, mais on n'a pas d'information, est-ce que le promoteur a déjà effectué une certaine activité en ce qui concerne la divulgation de risques aux municipalités.

2220 Parce que le promoteur a indiqué dans son document qu'il existe une politique de gestion de risques dans un programme de divulgation de risques aux municipalités, mais on n'a pas d'information en ce qui concerne les activités déjà effectuées par le promoteur, compte tenu qu'un réseau d'exploitation existe déjà depuis les années quatre-vingt.

2225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous faites référence au bruit, je m'en allais dans cette direction-là.

2230 Je vais passer d'abord pour le promoteur, on parle toujours de la distance des maisons près de la rue Jacob, qui sont très près, est-ce qu'il y a eu des simulations sonores, pour le climat sonore, qui ont été évaluées pour la période des travaux, pour les résidences les plus proches?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2235 À l'heure actuelle, madame la Présidente, on n'a pas fait de simulations à cet effet, mais nous avons prévu dans notre document la construction d'un mur pour couper le bruit par rapport à ces résidences-là pendant la période de construction.

Mais les calculs vont être faits lorsque la machinerie sera sélectionnée lors de l'ingénierie.

2240

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais on comprend que ce type de chantier là, habituellement on parle de combien de décibels pour les machineries, que ce soit les foreuses ou les machineries qui sont plus susceptibles de produire du bruit?

2245

Puis en même temps, peut-être si vous pouviez nous indiquer avec ce que vous aviez prévu comme mesure de construire un mur, quel genre de mur, puis en regard des décibels produits, qu'est-ce que le mur arrête, qu'est-ce que le mur a comme effet sur la quantité de décibels produits?

2250

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Monsieur Duguay va répondre à cette question-là, madame la Présidente.

2255

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Madame la Présidente, on n'a pas de données actuellement sur le nombre de décibels que peut engendrer un tel type de travaux.

2260

Le mur en tant que tel va diminuer environ d'une vingtaine de décibels. Donc les murs antibruit sont faits pour diminuer d'environ une vingtaine de décibels.

On va regarder plus en détail, comme monsieur Rousseau vient de dire, lors de l'ingénierie détaillée, quel type de machinerie exactement va être utilisée, puis on va avoir des données techniques des entrepreneurs. Donc on va réagir suite à ça.

2265

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais il y a pas vingt-cinq mille (25 000) sortes de foreuses, il y en a peut-être une (1) ou deux (2) ou trois (3) sortes de foreuses, donc je pense que c'est assez facile d'obtenir des renseignements sur les décibels qu'ils produisent. Ce serait peut-être – pas intelligent, je m'excuse, je voulais pas dire ça – mais de bon aloi de procéder immédiatement à la recherche de ces informations-là.

2275

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis le mur antibruit, il va être situé autour du chantier ou près des maisons, c'est ça qu'on comprend, puis il va durer combien de temps, lui, tout le temps des travaux?

2280

Puis c'est fait comment, ça, un mur antibruit, c'est haut, c'est bas, c'est en quoi?



**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

2285 Il y a différents types d'aménagements de murs antibruit. Il y a soit un mur vraiment construit soit avec de l'acier ou avec du plastique supporté par des pieux ou tout simplement une butte de terre, l'aménagement d'une butte antibruit.

2290 Dans le cas présent, vu que c'est temporaire, ce qu'on prévoit, c'est un mur vraiment supporté avec des pieux, donc soit en plastique ou en acier.

Il faut rappeler que la majorité, le bruit va provenir de l'île Carignan, donc la foreuse est installée sur l'île Carignan, donc quand même à une certaine distance des premières maisons. Donc là, il y a tout l'effet...

2295 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être à peu près quoi, on est rendu à quoi, cent mètres (100 m)?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

2300 Le chemin d'accès, on parlait de cent cinquante mètres (150 m) tout à l'heure, on doit être rendu à pas loin de deux cents mètres (200 m).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2305 OK. Maintenant, il y a quand même toute la section où il va y avoir du creusement pour la tranchée près de ces résidences-là, si on est à vingt mètres (20 m) du gazoduc, c'est quand même pas très grand.

2310 En fait, ce que j'aimerais, c'est que vous puissiez d'abord nous donner rapidement les informations concernant la possibilité de bruit qu'ils peuvent faire, à quelle période, la mesure qui a été prise en regard du mur, ça va le réduire de combien.

2315 Parce que vous faites état aussi, vous dites que les travaux vont être de sept heures (7 h) à dix-huit heures (18 h) mais qu'il peut y avoir quand même des périodes où ça peut être, dépendant des travaux, ça pourrait se poursuivre en dehors des heures normales. Ça, vous faites référence à quel genre de travaux?

**PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

2320 J'ai parlé tout à l'heure à l'insertion de la gaine, donc la gaine entre l'île Carignan et le roc, là, c'est vraiment là qu'il va y avoir le plus de bruit. On parle d'une période d'une semaine et demie (1 ½) maximale à deux (2) semaines maximales.

2325           Donc c'est pour ce genre de travaux là qui probablement vont se faire en continu qu'il va y avoir le plus de bruit. Ensuite, c'est des travaux de forage qui font beaucoup moins de bruit.

                  Pour ce qui est de la tranchée, vous parlez de la tranchée en bordure, ça, c'est les bruits conventionnels comme pour faire une tranchée. Le plus de bruit, dans le fond, c'est les camions à benne, quand ils viennent décharger leurs matériaux, que la benne vient frapper. Ce qu'on demande normalement dans les chantiers comme ça, c'est que les bennes soient munies d'amortisseurs de bruit, qui réduit de beaucoup les bruits.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2335           OK. Et ce que je peux rajouter aussi de pas oublier, peut-être de nous donner les distances exactes avec les maisons les plus rapprochées du secteur de la rue Jacob, si c'était possible de nous les fournir.

2340           Peut-être une question au ministère de l'Environnement, madame Martel, peut-être nous rappeler, dans le cas qui nous préoccupe, comme la majorité de ce type de chantier là, quels sont les règlements qui s'appliquent en regard des chantiers pour le nombre de décibels autorisés, permis?

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

                  OK. Tout d'abord je voudrais vous mentionner que contrairement à d'autres projets que nous traitons à la Direction des évaluations environnementales, les projets de gazoducs font l'objet de moins de préoccupations au niveau du bruit.

2350           Contrairement à des projets, par exemple de routes ou des projets de lieux d'enfouissement sanitaire où, à ce moment-là, dans la phase d'exploitation il y a un bruit constant pendant les heures d'opérations, contrairement à ces projets-là, dans le cas des gazoducs, on demande pas de simulation dans la directive que nous émettons auprès du promoteur. On ne demande pas de simulation du bruit, comme vous avez fait mention tout à l'heure.

                  Alors ce qu'on demande, c'est finalement que le promoteur décrive les nuisances par le bruit qu'il va y avoir et ensuite, qu'il présente les mesures d'atténuation qu'il compte mettre en place.

2360           Alors on a affaire à un projet, les types de projets pour lesquels l'aspect bruit est beaucoup moins préoccupant que d'autres projets. Alors donc, c'est pas traité tout à fait de la même façon, en termes d'exigences au niveau de la directive.

2365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On comprend que c'est moins préoccupant parce que c'est pour une période donnée, c'est que pour la période de construction mais qu'il y a moins d'impact comme une route ou un site d'enfouissement sur la période d'exploitation.

2370

Mais est-ce que je peux en déduire qu'il y a pas d'exigences pour le nombre de décibels aux premières résidences durant toute la période du chantier?

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

2375

Non, c'est les exigences, ce que je parlais, c'était la directive, c'est les exigences au niveau de l'étude d'impact, quel genre de documentation on a besoin. Justement, on demande pas précisément combien de décibels ça va émettre ou de faire des simulations le jour, la nuit, etc.

2380

Par contre, on n'a pas d'exigences réglementaires types pour un projet comme ça, mais on a comme des règles au niveau du ministère, entre autres une qui découle du Règlement sur les carrières et sablières où on a des normes au niveau du bruit.

2385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelles sont les normes pour ce règlement-là en particulier, est-ce que c'est quarante-cinq-quarante (45 dB-40 dB) ou cinquante (50 dB)?

2390 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Il faudrait que je vérifie, j'ai pas ça. Quarante-cinq-quarante (45 dB-40 dB).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2395

Donc quarante-cinq (45 dB) de jours et quarante (40 dB) de nuit aux premières résidences, c'est ça?

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

2400

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2405

Donc on comprend que si le projet a lieu, il y aura des exigences en matière de mesures d'atténuation...

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

2410 Et il pourrait y avoir un suivi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2415 ... pour se conformer aux normes des exigences du Règlement sur les carrières et sablières.

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

2420 Il pourrait y avoir une surveillance de faite ou encore, c'est ça, une surveillance terrain de ce côté-là, en utilisant ces normes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2425

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
YVAN MAGNY**

2430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je voudrais appeler monsieur Magny pour la MRC Les Chenaux, moi, je voulais l'appeler comme personne-ressource, mais je l'ai d'inscrit comme intervenant!

2435 C'est bien comme intervenant que vous voulez venir, alors venez donc monsieur Magny! Allez-y.

**PAR M. YVAN MAGNY:**

2440 Voilà ma question s'adresse sur la prévention des risques qu'on a parlé tantôt.

On a répondu un peu au questionnement que j'avais, mais j'aimerais peut-être aller un petit peu plus loin là-dessus.

2445 On a parlé des mesures préventives qui peuvent être mises en place au niveau de l'aménagement du territoire, en termes de zonage entre autres, on sait qu'actuellement, cette gestion qu'on appelle nous des contraintes entropiques, il va y avoir des discussions avec la Sécurité publique sur les mesures à prendre.

2450           Moi, ce que j'aimerais savoir, parce qu'il n'existe pas seulement de normes, ceux qui sont  
en charge de l'aménagement du territoire, ce sont les MRC et municipalités, on reçoit des  
orientations gouvernementales à cet effet-là, j'aimerais ça savoir si au niveau de la Sécurité  
publique ou au niveau de Gaz Métropolitain, sans qu'il existe une norme qui est précise, est-ce  
2455 aménagements, nouvelles résidences dans ce secteur-là? Parce qu'on sait que c'est un secteur  
qui est dans un périmètre urbain donc qui est voué à l'urbanisation.

          On a parlé que la rue Jacob est située à une distance qui est assez près, mais c'est  
certain que dans cette région-là, dans cette partie de territoire là, il y a des promoteurs qui, à la  
2460 longue, ont des intentions de développement. On est en bordure du fleuve Saint-Laurent, là.

          Donc j'aimerais ça, dans un premier temps, en termes de zonage, est-ce qu'il y a des  
critères qui sont suggérés, soit par Gaz Métro ou le Code canadien ou par la Sécurité publique.

2465   **PAR LA PRÉSIDENTE:**

          En regard donc si on parle dans le fond d'avenir, là, parce que je sais que dans ce  
secteur-là, en principe, il est supposé y avoir aussi un projet de développement résidentiel. Je  
sais que dans le secteur, il y a une affiche...

2470

**PAR M. YVAN MAGNY:**

          On est dans un périmètre urbain en bordure du fleuve Saint-Laurent. Moi, je suis certain  
que dans une dizaine d'années, les résidences vont s'approcher quelque part.

2475

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Pour la municipalité, pour la MRC, ce sont des secteurs qui actuellement sont considérés  
comme des secteurs de développement potentiel?

2480

**PAR M. YVAN MAGNY:**

          Oui. Ils sont voués à ce type de développement là.

2485   **PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Mais actuellement, est-ce qu'il y a un projet plus particulier avec un promoteur qui est  
déjà...

2490 **PAR M. YVAN MAGNY:**

Je peux pas répondre. Je sais qu'à la municipalité de Champlain, ils ont peut-être des connaissances plus sur cette partie-là, mais nous, on est en train de faire un schéma d'aménagement et bon, OK, c'est un secteur, ce qu'on dit, c'est dans un périmètre urbain, on a des secteurs de développement prioritaire à identifier dans les périmètres urbains, OK.

Et en sous-question à ça, c'est que c'est certain que quand on fait un zonage d'exclusion dans ce type de secteur là, ça peut être aussi considéré par les propriétaires fonciers comme une expropriation. Ça, la gestion des contraintes naturelles, des fois c'est plus facile, quand on parle de zones de lotissement de terrains, zones inondables, mais quand on parle de contraintes entropiques qui sont faites d'ouvrage d'homme, donc à ce moment-là si on gèle un secteur, on dit OK, voici, dans ce secteur-là, sur une distance de cinq cents mètres (500 m) de chaque côté du gazoduc ou peu importe, une distance, bon, on interdirait toute nouvelle utilisation du sol de type résidentiel; la seule utilisation qui pourrait être faite, ce serait peut-être la culture du sol. À ce moment-là, le propriétaire peut venir nous voir, nous dire, écoutez, vous me faites une expropriation de mon terrain!

Donc c'est ce type de questionnement là que j'aurais.

2510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc on va y aller d'abord par le promoteur, monsieur Rousseau. Dans le questionnement de monsieur Magny, si on parle de prévention pour l'avenir dans un secteur où vous avez un gazoduc de cette ampleur-là, est-ce qu'il y aurait des suggestions à faire au niveau des responsables de l'aménagement et aussi de la municipalité, on parle toujours de risques et de sécurité, là?

Est-ce qu'il y aurait des propositions à faire pour améliorer pour l'avenir ces aspects-là?

2520 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Je vais laisser monsieur Doré répondre à la question, madame la Présidente.

2525 **PAR M. CLAUDE DORÉ:**

Madame la Présidente, pour l'instant, la position de Gaz Métro qu'elle fait valoir tout au long de toutes ses conduites de transport, c'est de s'assurer que l'emprise que nous avons acquise soit dégagée en tout temps. Notre recommandation, c'est celle-là.

2530 Nous, il faut que l'emprise soit dégagée, qu'il n'y ait pas d'empiétement sur l'emprise. Et avec ça, nous sommes à l'aise avec cette distance.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2535 OK. J'irais avec monsieur Lapalme et peut-être après aussi, monsieur Sebez, concernant la suggestion ou l'interrogation de monsieur Magny.

**PAR M. ROBERT LAPALME:**

2540 C'est un grand débat, cette question-là. Ça avait déjà été abordé d'ailleurs lors des audiences publiques reliées à un autre projet de pipeline qui était le projet TQM Lachenaie-East Hereford où d'ailleurs, un des maires qui était de la municipalité qui était à proximité du projet était monsieur Roger Nicolet que tout le monde connaît et qui avait d'ailleurs émis certains commentaires reliés justement à l'aménagement du territoire pour cette chose-là.

2545 Comme j'ai dit tantôt, de la part des ministères, il y a pas présentement de position officielle. C'est sûr qu'au niveau de l'expertise, on peut avoir des opinions. Moi, par rapport à une demande de cette nature-là provenant d'une MRC, moi, je leur recommanderais certainement d'être très précautionneux pour autoriser des nouvelles constructions à l'intérieur de  
2550 la zone déterminant la radiation thermique de douze kilowatts par mètre carré (12 kW/m<sup>2</sup>), parce que comme on peut s'en douter, même si le risque est extrêmement faible qu'il arrive un incident, s'il en arrive un, s'il y a des personnes qui sont situées à l'intérieur de ce périmètre-là, les chances sont minces qu'elles en sortent non affectées.

2555 Mais ceci étant dit, le débat est non seulement au niveau québécois, est au niveau canadien, puis il est au niveau international. Il y a différentes approches. Il y a l'approche déterministe par rapport à l'approche probabiliste.

2560 Le promoteur a fait référence dans son étude d'impact à une approche qu'on appelle une approche probabiliste qui était celle de l'ex-Conseil canadien des accidents industriels majeurs qui n'existe plus depuis octobre 99 et pour lequel les recommandations qu'ils ont faites n'ont jamais été avalisées de façon officielle par le Québec ni par aucune autre province et qui, si on les situe, se situent dans la mouvance des recommandations qui originent des Pays-Bas où on sait qu'il y a une concentration démographique très grande là et donc où est privilégiée  
2565 l'approche probabiliste.

Alors que dans la majorité des autres endroits, c'est plutôt une approche déterministe qui prévaut. Cependant, tout est à faire au niveau de la détermination vraiment de la distance correspondant à des effets.

2570 Des recommandations, on peut en faire, je pense que celles que je peux faire, c'est relié aux douze kilowatts par mètre carré (12 kW/m<sup>2</sup>), d'y aller de façon – par exemple je déconseillerais fortement à une MRC de mettre un hôpital à l'intérieur de cette zone-là, c'est bien évident.

2575

Il y a de ces évidences. Par contre, lorsqu'on arrive par exemple, bon bien, pour un milieu bâti très faiblement peuplé, qu'est-ce que ça implique par rapport au territoire d'une MRC, et tantôt monsieur arrivait justement avec le fait que ça peut immobiliser des grandes étendues de terrain et puis que plusieurs peuvent se sentir lésés, c'est un problème qu'on résoudra pas à soir.

2580

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Lapalme. Monsieur Sebez, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter?

2585

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

Bien, je partage presque la même opinion que monsieur Lapalme. Il faut travailler dans la prévention, il faut éloigner, si c'est possible, la population plus vulnérable de la source potentielle de risques, surtout comme il a été mentionné des personnes plus vulnérables, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées. Elles ne doivent pas être près d'une source potentielle de risques si c'est possible, surtout aussi pour les édifices spécialisés comme les garderies, les écoles, les hôpitaux.

2590

2595

Il faut essayer d'éloigner le plus possible d'une source potentielle de risques, je parle pas juste pour le gazoduc, ce sont des voies ferrées qui sont utilisées pour du transport de matières dangereuses, n'importe quelle source. On doit respecter une certaine zone tampon entre des zones potentiellement à risques et les résidences ou les résidences spécialisées comme les hôpitaux, garderies, écoles.

2600

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous faites référence aussi aux mêmes distances que monsieur Lapalme, vous parliez de quelles distances tout à l'heure, vous?

2605

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

Bien, ça dépend de l'estimation d'accidents qui peuvent survenir, soit voies ferrées, sur un certain gazoduc. Si on regarde le scénario normalisé qui a été fait, le "worst case" par l'entreprise SCGM, "worst case", c'est cinq cent soixante mètres (560 m) de rayonnement de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>). Donc j'ai expliqué tantôt que cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), après trente (30) secondes, causent des brûlures de second degré à la peau directement exposée.

2610

2615

Donc vous pouvez conclure. Il y a pas de règlement qui oblige, mais si on travaille dans la prévention, il faut essayer de garder les distances le plus possible loin de sources de risques



pour les résidences, surtout pour les résidences abritant des personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées.

2620

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Magny, deuxième question!

2625

**PAR M. YVAN MAGNY:**

Oui, j'aurais une deuxième question qui s'adresse à Gaz Métropolitain. On a répondu un petit peu aussi, mais j'aimerais avoir plus de précisions concernant les mesures préventives rapprochées.

2630

J'aimerais ça savoir c'est quoi, est-ce que Gaz Métropolitain a acquis les immeubles de l'emprise ou a acquis une servitude qui est une servitude de non-utilisation, non-construction, j'imagine, j'aimerais ça savoir le type d'acquisition qu'il y a eu.

2635

Et dans la partie du périmètre urbain, est-ce qu'il est prévu des mesures de nonaccès à cette partie de l'emprise qui est là aussi ou si c'est simplement un terrain qui est ouvert comme ça?

2640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Rousseau.

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2645

Pour répondre à la première partie de la question, c'est des servitudes qui permettent à Gaz Métro d'installer son gazoduc et de l'entretenir, sauf que c'est des servitudes permanentes sur une bande de vingt-trois mètres (23 m) où il n'y aura pas de construction. On interdit toute construction sur l'emprise.

2650

Par contre, le fond de terrain demeure la propriété du propriétaire. Donc on ne bloque pas l'accès au terrain, ça appartient au propriétaire. Sauf que si on installe des installations hors-terre, comme les vannes de sectionnement de part et d'autre du fleuve, ces installations-là vont être clôturées de façon sécuritaire.

2655

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on comprend, bon, on comprend pour ce qui est de la zone agricole, que vous avez négocié, vous nous avez dit cet après-midi, hier c'est-à-dire, que vous avez finalisé des ententes avec tous les propriétaires qui sont concernés par le tracé.

2660

On comprend donc que pour ce qui est de toute la zone agricole ou la zone forestière, vous avez négocié pour les impacts qui sont payés aux propriétaires.

2665 L'utilisation, les contraintes de l'utilisation de ce terrain-là, on comprend que pour la zone agricole, il y a la capacité quand même de recommencer à exploiter la terre. Les zones forestières, vous devez garder une zone dégagée quand même de toute façon de certains arbres.

2670 Quand on arrive dans les zones habitées un peu plus, est-ce que vous avez eu, les terrains justement qui approchent la 138 et puis qui vont jusqu'au rivage près de la rue Jacob, est-ce que ce sont des terrains qui appartiennent à des privés ou à la municipalité?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2675 Lorsqu'on parle des terrains près de la 138, si on regarde du côté nord, c'est des terrains dont il y a la culture. Du côté sud, c'est un terrain vacant pour l'instant qui appartient à un propriétaire, entre la 138 et la rive du fleuve.

2680 Donc nous avons négocié avec ce propriétaire des ententes qui comprennent toutes les modalités que vous disiez tantôt.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2685 Donc le propriétaire, autrement dit, vous le mettez au courant des contraintes en regard de l'utilisation de son terrain?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2690 Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2695 OK. À la suite de la question de monsieur Magny, donc si l'utilisation, l'usage actuel de ce terrain-là change pour le propriétaire, c'est quoi l'impact par rapport aux usages permis à la municipalité ou aux affectations?

2700 Disons que si ça avait été un secteur qui était, au niveau de l'affectation, où il était prévu du développement résidentiel, on comprend qu'il peu plus en construire sur ce vingt-trois mètres (23 m), c'est ça?

Et qu'est-ce que ça change, c'est quoi l'impact pour une municipalité?

**PAR M. YVAN MAGNY:**

2705 Bien, je peux vous dire qu'actuellement, OK, il y a une question de propriété, donc sur le vingt-trois mètres (23 m), c'est certain qu'il peut pas l'utiliser, mais actuellement, quelqu'un voudrait le lendemain, demain, OK, le lendemain de la construction du gazoduc, construire une route, une rue et faire un développement résidentiel à proximité, ce serait autorisé dans la réglementation actuelle qui existe sur le territoire.

2710

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce sera toujours autorisé?

2715

**PAR M. YVAN MAGNY:**

Actuellement, c'est autorisé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2720

Sauf sur le vingt-trois mètres (23 m), il pourrait plus construire?

**PAR M. YVAN MAGNY:**

2725

Bien là, le vingt-trois mètres (23 m), non, c'est parce que là, à ce moment-là, c'est une question de propriété. Nous, on gère pas la propriété, on gère simplement les usages, OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2730

Donc pour votre question...

**PAR M. YVAN MAGNY:**

C'est répondu.

2735

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... c'est correct, c'est répondu.

2740

Est-ce que, monsieur Rousseau, vous pouvez me dire, si on parle donc que vous avez négocié avec les propriétaires qui sont concernés par le couloir, le terrain, est-ce que vous négociez ou est-ce que vous avez rencontré les propriétaires de la rue Jacob entre autres ou les propriétaires qui sont à proximité, en regard d'inconvénients ou quoi que ce soit?

2745 Est-ce que vous les avez rencontrés dans le cadre de vos consultations pour la période entre autres des inconvénients pour la période de construction?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2750 Dès le début du processus, nous avons effectué des portes ouvertes pour donner la chance à tout le monde du secteur de venir poser des questions sur les tracés. Puis lors de ces portes ouvertes, il y a eu des propriétaires environnants qui sont venus.

2755 À ce moment-là, le tracé était pas déterminé encore, mais on connaissait, ils ont vu l'ensemble de nos tracés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2760 Mais est-ce qu'il y a de prévue une démarche particulière auprès, maintenant que vous avez déterminé le tracé exact, est-ce qu'il a de prévue une démarche particulière auprès des résidents, bon, qui quand même, là, je sais pas, moi, si j'étais propriétaire là, j'aimerais ça savoir, si j'ai acheté une maison dans ce secteur-là, sachant que c'est un développement qui continuait dans le temps, qu'il y aurait d'autres résidences autour et tout ça, et que là, j'apprends que, bien non, là, en arrière, il va y avoir, en dehors même de la période de dérangement, la période de construction, il va y avoir quand même une autre affectation pour ça.

2770 Est-ce qu'il y a de prévues des consultations ou est-ce que vous entrevoyez des problèmes qui feraient que vous auriez à défrayer pour perte quelconque de jouissance ou même de valeur de propriété? Est-ce que c'est des aspects que vous évaluez quand vous avez un dossier comme ça?

On parle de résidences qui sont à partir de moins de vingt mètres (20 m) de l'emprise.

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2775 Pour l'instant, madame la Présidente, à l'heure qu'on se parle, il y a pas de rencontres de prévues à cet effet. Mais si on juge que c'est nécessaire, nous allons le faire.

2780 Mais les organismes comme les municipalité, eux autres, on est toujours en contact avec eux autres, les MRC, ça fait qu'il y a toujours moyen d'organiser des rencontres si c'est jugé nécessaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2785 À ce stade-ci autrement dit du processus, ma question serait peut-être aussi peut-être pour monsieur Magny ou monsieur Rousseau, à ce stade du processus, les gens qui habitent sur

la rue Jacob, est-ce qu'ils sont au courant que le tracé est arrêté et que si éventuellement il est autorisé par le gouvernement, c'est derrière chez eux que ça passe?

2790 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Je peux pas répondre pour l'ensemble des propriétaires de la rue Jacob, mais moi, je sais qu'il y en a qui sont au courant, qui nous ont appelés, puis qui nous ont contactés, puis qu'il y avait pas de problème à ce qu'on passe sur le terrain à côté de leur propriété.

2795

Mais je peux pas parler pour l'ensemble des propriétaires. Ce serait faux de dire que tout le monde est au courant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2800

Je vous remercie.

On va prendre une petite pause de cinq-six (5-6) minutes, puis on vous revient. Merci bien.

2805

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2810

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2815

Alors je vais peut-être offrir une dernière possibilité à des intervenants de s'inscrire pour des questions. S'il y en a, peut-être le faire d'ici quelques minutes, parce que je vais déclarer, disons dans trois (3) minutes, le registre fermé pour les questions, donc d'y aller rapidement.

2820

La Commission a encore quelques questions qu'on a à adresser au promoteur. Suite à ça, je pense qu'on aura quand même un questionnement supplémentaire que l'on adressera à la fois au promoteur et aux ministères concernés par le dossier, on va prendre le temps de bien regarder les questions et réponses qui ont été accordées dans le cadre de l'audience et donc on en fera parvenir à ce moment-là.

2825

Donc je vais y aller avec quelques questions pour le promoteur sur l'aspect économique!

2830

On comprend dans ce que vous nous avez donné comme évaluation à peu près des coûts du projet, d'abord ce que je voudrais aussi comprendre, c'est la différence, c'était quarante millions (40 M\$) pour ce tracé-là, c'est passé à cinquante millions (50 M\$), c'est pourquoi l'augmentation?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2835

Le quarante millions (40 M\$), c'était une estimation initiale lors du début du projet, lorsqu'on a fait les portes ouvertes en juin 2003.

2840

Par la suite, on a réestimé le projet suite aux différents éléments qu'on a découverts suite à l'analyse plus approfondie du projet, ce qui fait que le projet est rendu à environ cinquante millions (50 M\$).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2845

Est-ce que dans ce cinquante millions (50 M\$) là, est-ce que ça comprend les frais, les frais d'intérêt, l'inflation, les ententes, le coût des ententes avec les propriétaires et le coût des mesures de compensation?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2850

Le cinquante millions (50 M\$) est un montant total du coût du projet incluant tous ces éléments-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2855 Tous ces éléments-là, OK.

Maintenant, en termes de retombées pour la région, je voudrais un peu que vous nous fassiez, peut-être nous détailler un petit peu plus les parts de retombées, à savoir la période de construction, la période d'exploitation, les retombées économiques comme les retombées, c'est-à-dire la création d'emplois, peut-être nous détailler un petit peu plus cet aspect-là.

Et si on pouvait aussi savoir un peu qu'est-ce que ça implique quand vous parlez de compensations et de retombées fiscales pour les municipalités.

2865 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Je vais essayer de répondre, il y a plusieurs éléments, plusieurs volets dans votre question, je vais y aller un par un.

2870 Premièrement, au niveau des retombées économiques, comme je le disais dans ma présentation initiale, Gaz Métro essaie de maximiser les retombées économiques dans la mesure du possible. Nous chiffrons la valeur des retombées économiques régionales à environ, on parle d'environ cinquante pour cent (50 %) de la valeur du projet. On vise cinquante pour cent (50 %) de la valeur du projet.

2875 Maintenant, pour ce qui est du nombre d'emplois créés, on parlait de cent (100) directs et indirects durant la construction. Bien entendu présentement pendant la période de pré-ingénierie puis le processus réglementaire, nous travaillons déjà avec beaucoup de gens de la région, on parle au niveau de l'arpentage, au niveau de l'ingénierie, au niveau de l'évaluation municipale, de l'évaluation des terrains, on fait affaire avec des évaluateurs de la région.

2880 Je pourrais pas vous dire exactement le chiffre, mais on essaie, dans la mesure du possible, de faire travailler le maximum de gens de la région. Puis on a eu une rencontre avec le CLD le 4 mars dernier de Bécancour pour confirmer cette directive-là de Gaz Métro, pas cette directive-là, mais ce désir-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2890 Est-ce que ça se réalise par une création quelconque d'un comité de maximisation ou c'est en travaillant spécifiquement avec le CLD?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2895 Nous nous sommes engagés auprès du CLD à les tenir au courant de ce développement-là. Mais ce soir, je pourrais pas vous dire exactement...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelle forme d'entente.

2900 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

... quelle forme ça va prendre, ça reste à développer. On est encore en début de projet, là, mais on a des ententes et des rencontres avec le CLD à cet effet-là.

2905 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Est-ce que dans les projets que vous avez déjà réalisés, il y a des exemples un peu soit de comités ou d'ententes avec le milieu pour maximiser les retombées?

2910 Je donne comme exemple peut-être dans certains projets hydroélectriques où il y a par exemple des discussions avec les entrepreneurs en place pour bien les informer des contrats qui devront être accordés, des possibilités de signer des ententes avec eux, ou il y a aussi par exemple des informations qui peuvent être données, enfin de façon privilégiée, à des gens de la région avant d'aller plus loin en appel d'offres pour d'autres entreprises à l'extérieur, est-ce que  
2915 c'est ce genre de considérations là que vous discutez avec le CLD?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2920 Exactement. À la rencontre du 4 mars dernier, c'était pour présenter le projet de la centrale et on l'a fait conjointement avec les gens de TransCanada Energy, le projet de la centrale et le projet de Gaz Métro, au niveau de la construction du gazoduc, aux entrepreneurs locaux. C'est une première rencontre, il va y avoir probablement d'autres rencontres de prévues. Il y a pas de dates de prévues à l'heure actuelle, mais il va probablement y avoir d'autres rencontres à cet effet-là.

2925

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est seulement les entrepreneurs de la région qui vont être appelés à soumissionner ou encore vous le faites à la grandeur de la province?

2930

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2935 La construction d'un gazoduc, ça demeure un travail assez spécialisé, nous ne pourrons pas nous en tenir seulement aux entrepreneurs de la région. Il va falloir, les entrepreneurs spécialisés, on va y aller à travers la province.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2940 C'est dans quel secteur à peu près d'activités, parce que vous parlez de cinquante pour cent (50 %) de la valeur du projet pour ce qui est des retombées, pour ce qui est des entreprises qui pourraient éventuellement bénéficier de contrats dans la région, c'est dans quel secteur?

2945 Est-ce que c'est plus au niveau du camionnage, est-ce que c'est plus au niveau d'un type de construction?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2950 Même si le contrat est donné à l'extérieur au niveau de la gérance du projet ou de la construction, c'est certain que tous les entrepreneurs locaux, la fourniture de machineries, les pelles, le camionnage, l'achat de la pierre, tout ce qui concerne le civil va se faire en région. Puis ça, c'est une grosse partie des dépenses de construction.

2955 Même la main-d'œuvre, les journaliers, les soudeurs, les tuyauteurs, ça va provenir de la région ici en autant qu'il y en ait de disponibles aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2960 Et quand vous parlez des cent (100) emplois créés, ça comprend ces emplois-là avec les entreprises régionales?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Exactement.

2965 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a des emplois permanents à long terme qui vont être créés?

2970 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2975 Même pas en exploitation?

**PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2980 Comme on le disait dans les réponses précédentes, on a un bureau déjà à Saint-Maurice qui gère ce type de réseau à l'échelle provinciale. Ce bureau-là est installé à Saint-Maurice de l'autre côté, sur la rive nord.

Les employés permanents de ce bureau-là vont couvrir ce réseau-là additionnel.

2985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et par rapport à un des volets de ma question tout à l'heure, quelles sont les compensations et retombées fiscales prévues pour les municipalités, d'abord de quel type?

2990 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

2995 Bien, je pourrais pas vous dire le montant exact, mais de la manière que ça fonctionne, c'est que le réseau qui est installé et les postes ont une valeur, puis il y a une taxe qui s'applique en fonction de la valeur. Il y a une façon de le calculer, mais je pourrais pas vous dire avec précision ce soir c'est quoi exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3000 OK, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3005 Monsieur Rousseau, vous faites mention dans votre étude d'impact, au niveau de l'érablière, la largeur de l'emprise sera de dix-huit mètres (18 m). Maintenant, pourquoi on peut pas appliquer cette largeur de dix-huit mètres (18 m) à toutes les parties boisées?

Parce que, bon, vous avez près de sept kilomètres (7 km) de boisés, est-ce qu'on pourrait s'en tenir à dix-huit mètres (18 m) strictement sur toute cette longueur-là?

3010 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Ce serait très difficile s'en tenir à dix-huit mètres (18 m) sur une longueur de façon continue.

3015 On l'a autorisé, on l'a accepté pour l'érablière, parce que l'érablière, on parle d'une distance d'environ, je vais vous dire un ordre de grandeur, on parle de deux-trois cents mètres (200 m-300 m), donc on peut se permettre d'utiliser l'aire de travail qui va être juste de part et d'autre de cette érablière-là pour installer notre tuyau et le tirer dans la tranchée. On pourra pas

3020 garder la même technique de travail à cet endroit-là, on va travailler de façon différente, mais étant donné que la distance est courte, on peut le faire.

Mais sur des grandes distances, ce serait très difficile de s'en tenir à ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3025 OK, merci. Madame Martel, dans le cadre du tracé du PNGTS, parce que je sais qu'à un moment donné, ça a été inscrit dans un décret, je pense, dix-huit mètres (18 m), est-ce qu'il y a eu quelque chose de spécial qui faisait en sorte que tout l'aspect boisé de ce tracé-là, on s'en tient à dix-huit mètres (18 m), ou est-ce qu'il y a quelque chose qui est différent pour ce tracé-ci  
3030 par rapport au tracé de PNGTS?

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

3035 Malheureusement, je peux pas répondre à votre question, je connais pas assez le dossier d'autorisation envers PNGTS, mais je peux faire les vérifications et vous répondre ultérieurement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3040 Oui, d'accord. Puis est-ce que par le fait même, vous pourriez peut-être nous orienter un peu sur la possibilité pour ce projet-ci d'y aller toujours avec un dix-huit mètres (18 m) dans la partie boisée?

Ou quelle sera la position du ministère, finalement, là-dessus?

3045 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Notre analyse est pas faite, mais c'est certain qu'on aura à statuer éventuellement sur cet aspect-là dans le dossier, puis on vous fera part à ce moment-là de l'information.

3050 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. J'aurais une autre question pour vous, madame Martel!

3055 Au niveau des milieux humides, quelle est la position du ministère là-dessus face au projet ou la façon de procéder de Gaz Métro dans leur tracé qu'ils vont retenir?

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Qu'est-ce que vous voulez dire?

3060

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, est-ce qu'il y a des problématiques spéciales en regard des milieux humides, c'est-à-dire les marais, marécages, quels seraient les impacts du fait de traverser ces marais-là?

3065

**PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Alors au ministère de l'Environnement, quand on parle de milieux humides, on parle à la fois de milieux humides terrestres et des milieux humides aquatiques.

3070

Alors les milieux humides terrestres, alors on en traverse dans la partie nord du tracé. On a affaire à des pessières, mais que dans ce cas-là, je suis pas sûre que ça répond exactement à la définitions des milieux humides au terme de ce que reconnaît le ministère comme milieux humides, parce que l'épaisseur de sol organique est vraiment relativement mince et on retrouve très rapidement du sable, c'est ce que j'ai vu dans l'étude d'impact.

3075

Pour ces milieux humides là, j'ai un avis de mes collègues du ministère qui me disent qu'il n'y a pas de problématique particulière. Pour eux, c'est clair que le passage d'un pipeline dans un secteur comme celui-là entraînera pas d'impact permanent en dehors du déboisement qu'il va y avoir. Pour eux, après le passage du pipeline, une fois la remise en état faite, il y aura aucun impact en termes de drainage. Au bout de quelque temps, on verra même plus où est installé le pipeline. Ça pose pas de problème au niveau de la récupération. C'est des milieux avec une bonne résilience.

3080

Pour ce qui est des milieux humides en rive par exemple du fleuve, bien, c'est le principe d'essayer le minimum d'intervention, remise en état de façon, comme à l'origine. C'est tout ce qu'on a discuté finalement ces jours-ci, hier et aujourd'hui.

3085

Alors une question de se préoccuper des habitats pour la faune, ensuite de voir s'il y a des espèces rares ou menacées, des espèces particulières, est-ce qu'on a affaire à des écosystèmes rares, c'est ce dont on a parlé aujourd'hui, alors c'est ça les préoccupations du ministère sur ces aspects-là.

3090

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3095

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3100

Alors je pense que ça va terminer le questionnement de la Commission pour cette première partie d'audience publique.

Je veux juste m'assurer avant, auprès de madame Jean, il y a personne d'inscrit dans les deux (2) minutes de délais que j'ai données?

3105

---

**MOT DE LA FIN**

3110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors voilà! Ceci met fin à cette première partie d'audience publique sur le projet de construction d'un gazoduc à Bécancour.

3115

Vous rappeler que pour la deuxième partie d'audience publique permet, qui va se tenir dans un mois, permet aux citoyens de prendre position sur le projet, et la Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent le 13 avril prochain à compter de dix-neuf heures (19 h) ici même dans la salle de l'Église multifonctionnelle.

3120

Nous vous demandons d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite pour la Commission la logistique de réservation de salle et vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le 8 avril en treize (13) copies et ce, afin de permettre à la Commission d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie de l'audience.

3125

Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Je rappelle que vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter. Les deux (2) options sont possibles. On vous demande simplement de le signaler à la coordonnatrice de la Commission.

3130

Donc il y a aussi possibilité, comme je l'ai dit en début d'audience, de consulter toutes les transcriptions de cette première partie qui seront là en principe, habituellement ça va autour de maximum une semaine, elles seront déposées dans les centres de consultation.

3135

Et aussi, vous pourrez aussi consulter les documents qui ont été déposés dans le cadre de l'audience, dans le cadre de la commission d'enquête, comme je l'ai expliqué aussi en ouverture d'audience hier, toutes les questions complémentaires que la Commission adressera au promoteur et aux personnes-ressources seront déposées, donc les questions comme les réponses. Tout peut être consulté aussi sur le site Internet du BAPE.

3140

Pour ce qui est du temps de présentation de vos mémoires lors de la deuxième partie d'audience, nous accordons à peu près quinze (15) minutes par intervention, parce que ce qu'on veut, c'est se garder du temps, à la Commission, pour échanger avec vous, qui peut être de faire préciser un peu certains aspects ou un questionnement de la Commission pour bien comprendre

3145 certaines particularités de votre argumentaire. Donc on veut avoir un petit peu de temps pour nous permettre de vous questionner.

Il existe un résumé, c'est-à-dire que vous pouvez, dans un contexte où votre mémoire est volumineux, vous pouvez nous faire un résumé. Soyez assuré que nous lisons tous les 3150 mémoires et qu'on peut même vous questionner sur une partie du mémoire qui n'est pas présentée lors de la deuxième partie, c'est-à-dire qui sera pas dans le résumé. Alors ne vous inquiétez pas, tout va être lu et le questionnement va se faire sur l'ensemble de votre mémoire. Maintenant, pour s'en tenir à quinze (15) minutes, dans certains cas, il vaut peut-être mieux se préparer un résumé.

3155 Donc il existe, ceux qui veulent se faire aider pour la rédaction de leur mémoire, le BAPE met à la disposition du public un guide de rédaction de mémoire qui peut être utilisé aussi pour vous faciliter la tâche.

3160 Lors de cette deuxième partie d'audience, la disposition est à peu près la même sauf qu'il n'y a plus ni de table de promoteur ni de table de personnes-ressources. Il n'existe que la table des intervenants et de la Commission.

Lors de la deuxième partie d'audience, il existe ce qu'on appelle un droit de rectification 3165 de faits. Alors ce droit est accessible à tous, autant pour le promoteur que pour les personnes-ressources que pour les intervenants. Bien sûr on s'en tient à des rectifications de faits et non pas d'opinion.

Si on n'est pas d'accord avec une opinion ou avec ce que la personne a dit, c'est pas ce 3170 que j'appelle une rectification de faits. C'est strictement: la personne a dit deux cents mètres (200 m), puis c'est vingt mètres (20 m), c'est vraiment à ce niveau-là. Tous les intervenants doivent être à l'aise de venir donner leur opinion, ils ne sont pas jugés par d'autres personnes qui vont donner l'opinion de leur opinion. Alors ça va se faire dans ce contexte-là.

3175 Alors je vous remercie infiniment de votre présence, de votre participation, je pense que les débats ont été très sereins et très enrichissants pour tout le monde. Alors je pense que pour nous, c'est des belles audiences avec un public qui s'est bien intéressé au projet, mais le faire dans un contexte qui fait progresser tout le monde.

3180 Alors merci encore infiniment tout le monde aussi qui se sont déplacés pour nous appuyer, les personnes-ressources, à l'équipe aussi du promoteur, merci infiniment, et à tout le monde.

Alors au plaisir de vous revoir le 13 avril prochain.

3185

---

3190 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon  
serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes  
sténotypiques.

3195 DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.